Pages 8 et 9 – Le Lys et la cocarde.

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 11 OCTOBRE 2021 - 51e ANNÉE - N° 1218 - 4 €

Article 23 (1)

La France siège comme l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité dûment énumérés à l'article 23 (1) de la Charte des Nations unies. Tout amendement à la Charte supposerait une négociation globale et ne relève pas de la seule décision nationale ou européenne. Il n'appartient pas au gouvernement français ni à quiconque de changer cette situation de droit international, mais aux « Nations Unies » en vertu de critères qui n'ont rien à voir avec la construction européenne mais avec la paix du monde !

L'idée d'un « partage » ou d'une « mutualisation » de ce siège est un serpent de mer qui ressurgit périodiquement. C'est l'Allemagne qui a posé le problème officiellement dès 2018 par la bouche du futur chancelier Olaf Scholz, repris en 2019 par la ministre de la Défense Annegret Kramp-Karrenbauer (AKK) après le traité d'Aix-la-Chapelle qui rappelait le soutien de la France pour qu'un siège permanent soit dévolu à l'Allemagne dans le cadre d'une réforme du Conseil.

Or il est vite apparu qu'aucun accord global ne pouvait être trouvé : la Chine ne voulait pas du Japon ni de l'Inde, les Africains ne se mettraient jamais d'accord entre eux, et ainsi de suite. Il n'était alors question côté allemand que d'un siège « franco-allemand », pas d'un jeu de chaises musicales entre les 27. Quant à l'idée saugrenue d'un « siège européen » occupé par le haut représentant aux Affaires extérieures à Bruxelles, elle est exclue : l'Union n'étant pas un État n'a à New York qu'un statut d'observateur. ■

La Commission de la Défense de l'Assemblée nationale : les choix stratégiques lui échappent complètement.

D.R.

Défense : le Parlement hors jeu

Les initiatives prises par l'Élysée en matière de défense et d'alliances militaires échappent totalement au Parlement. Au mépris de nos institutions.

Le fiasco australien aurait dû conduire nos dirigeants à revoir en profondeur nos alliances et nos choix stratégiques. On a pu l'espérer lorsque l'exécutif a élevé le ton vis-à-vis de nos faux amis anglo-saxons. Espoir de courte durée : au premier froncement de sourcil de Biden, Emmanuel Macron a préféré s'effacer. Pour courir d'autres chimères, comme la défense européenne. Ou se lancer dans des jeux dangereux, comme l'accord de défense signé avec la Grèce qui engage la France dans des conflits qu'elle ne maîtrisera pas. Au mépris de nos institutions, puisque le Parlement n'a été nullement consulté sur des décisions dont les conséquences vont pourtant bien au-delà du mandat de l'actuel chef de l'Etat. **L'article d'Éric Cézembre en page 3, la cible en page 1 et le communiqué de la NAR en page 15.**

L'avenir du christianisme

Des facteurs d'érosion affectent l'Église dans notre pays, toujours marqué par le sentiment religieux.

L'intense émotion soulevée par l'incendie de Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a montré que de très nombreux Français souffraient de voir les flammes ravager un monument remarquablement représentatif de leur identité collective. Il n'en reste pas moins que l'influence de l'Église est marquée par un impressionnant recul. À tel point que Guillaume Cuchet, qui nous avait déjà expliqué *« comment notre monde a cessé d'être chrétien »* se demande si le catholicisme a « encore » de l'avenir en France. Ce recul de la religion structurée s'accompagne d'un développement de la religiosité qui prend des formes diverses et parfois étranges. **L'article de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 3 : **Les frégates pour la Grèce.**

Page 5 : **La déprise agricole s'accélère.**

Page 7 : **Réinventer l'Irak.**

Page 12 : **Combien d'islams ? – Barkhane 1900.**

Page 14 : **Norvège : une monarchie originale.**

Page 16 : Éditorial. **Théâtres de l'absurde.**

LE PAYSAGE MÉDIATIQUE FRANÇAIS (1)

CNEWS, la ligne conservatrice

Le paysage médiatique français évolue, les chaînes de télévision et de radio changent de ton. Nous commençons ici une série d'articles, en commençant par l'incontournable CNEWS.

De la fin des années 1990 au milieu des années 2000, les Français ont vu éclore plusieurs chaînes d'information en continu sur leur écran de télévision, dont les plus suivies sont BFMTV et CNEWS.

Que ce soit à cause du confinement ou parce qu'on approche d'une élection présidentielle, ces petites télévisions gagnent toutes des parts d'audience nationale. BFMTV est en tête avec 2,9 %, (soit 0,4 % de plus en un an) mais CNEWS, avec ses 2,2 % la talonne car elle a gagné 0,7 % et a pris la seconde place jusqu'alors occupée par LCI. Cette filiale de TF1, a pourtant gagné 0,1 % et est à 1,1 %. Quant à Franceinfo télévisé, sa part d'audience n'est que de 0,8 % mais aussi avec une progression de 0,1 %

Nos concitoyens semblent entretenir un rapport ambivalent avec ces chaînes. Selon l'étude *Les Français et le confinement* menée par 366, la régie nationale de la presse quotidienne régionale, en avril 2021, 57 % des citoyens jugent *« alarmiste »* le traitement de l'information par ces chaînes. Et pourtant, ils en redemandent.

Pendant ce temps, les chaînes généralistes accusent toutes une baisse, à commencer par la championne, TF1, qui passe de 19,5 à 19,2 % de la part d'audience, d'après les dernières données de Médiamétrie.

Le caractère sensationnaliste, la répétition des mêmes propos choc tout au long de la journée, la mise en place de débats où des personnalités « bankable » voire controversées s'écharpent, constituent autant d'éléments à même de s'incruster dans l'esprit des spectateurs. En tête des thèmes propices au « dérapage » : la sécurité et l'immigration. Ne nous y trompons pas : ces dernières sont réellement au cœur des préoccupations des Français, comme le montre le sondage Elabe pour BFMTV paru le 22 septembre 2021 qui les placent parmi les quatre sujets les plus importants en vue de l'élection présidentielle. Et les chaînes d'info en continu l'ont bien saisi. Leur format se fond dans la culture ambiante du buzz et donc de l'outrance.

D.R.

La chaîne ultraconservatrice américaine Fox News. Selon le New York Times, CNEWS s'inspirerait du même modèle.

CNEWS l'a mieux compris que ses consœurs. En octobre 2019, elle accueille le polémiste Éric Zemmour. Il participe à l'émission « Face à l'info », diffusée quatre fois par semaine entre 19 et 20 heures. Selon les chiffres de Médiamétrie, l'audience de CNEWS sur cette tranche horaire passe rapidement de 83 000 personnes à 194 000. Le CSA a estimé à plusieurs reprises que les thèmes abordés dépassaient ce qui était admissible de son point de vue. D'où par exemple une mise en demeure, le 3 décembre 2019, après la diffusion, le 23 octobre, d'une émission dans laquelle Éric Zemmour affichait son admiration pour le maréchal Bugeaud, colonisateur de l'Algérie au XIXe siècle.

Un discours très sélectif. Le départ du journaliste en septembre 2021 – imposé par une décision du CSA de compter son temps de parole pour la présidentielle – a été comblé avec succès (les audiences frôlent désormais les 600 000 téléspectateurs en début de soirée) par l'arrivée de plusieurs éditorialistes, comme la très télégénique Charlotte d'Ornellas, membre de la jeune rédaction de l'hebdomadaire *Valeurs actuelles,* et connue pour son catholicisme identitaire, ou le Québécois quadragénaire Mathieu Bock-Côté, figure de la mouvance souverainiste au Québec. Ce sociologue a droit à sa propre émission, baptisée « Il faut en parler ». Il participe au « Grand rendez-vous », co-diffusé sur CNEWS et Europe 1 et présenté par la journaliste Sonia Mabrouk, le dimanche. Fort de l'expérience du multiculturalisme au Canada, Bock-Côté se place dans la lignée des conservateurs qui s'alarment d'une prétendue décadence de la civilisation occidentale, Mais, contrairement à Éric Zemmour, qui était devenu au fil du temps monothématique sur l'islam, il élargit la cible réactionnaire, en abordant des sujets sociétaux comme la *cancel culture* qui touche une partie de la gauche, le racialisme et les dérives du

Sur le mur de Jean Chouan

wokisme, courant de pensée « progressiste » qui met l'accent sur les « oppressions systémiques ».

CNEWS s'offre également le culot de plusieurs émissions religieuses catholiques, dont les audiences surprennent les professionnels, et renforce ses émissions d'histoire de France… Cependant, la plupart du temps, les téléspectateurs doivent se contenter d'un éventail assez fermé de sujets à buzz. On entend peu le sociologue canadien sur le chômage, l'emploi, l'environnement, le pouvoir d'achat. En outre, il ne condamne les élites que dans le cadre de leur laxisme migratoire qui pénaliserait les Français. Or, la lutte contre l'impunité des élites revêt une importance capitale dans la reprise en main de son destin collectif par le peuple.

La condamnation de Nicolas Sarkozy en première instance, en mars 2021, en est un exemple. Dans un sondage de l'Ifop pour *Le Journal du Dimanche* publié le même mois, 50 % des interrogés estiment que l'ancien président a été traité avec plus d'égards et de souplesse qu'un citoyen ordinaire. À l'inverse, ce procès emblématique démontre, pour Mathieu Bock-Côté, *« l'hubris des juges »*. Défenseur du peuple ? Pas vraiment. Conservateur, y compris de ce qui ne doit pas être conservé ? Assurément.■

INDIANA SULLIVAN.

Frégates pour la Grèce

Quelques jours après le renversement d'alliances dans la zone indo-pacifique, M. Macron annonce la vente de trois frégates à la Grèce, et peut-être trois corvettes et six Rafale supplémentaires. Annonce bien opportune pour faire passer la trahison australienne et la capitulation devant Biden.

Les États-Unis, qui avaient présenté une offre, n'ont pas souhaité faire pression sur la Grèce. Une sucette pour que le gamin arrête de brailler ? Une pause dans la politique américaine visant à éliminer notre industrie de défense ?

Fait remarquable, cette commande est accompagnée d'un accord de défense, alors que notre solidarité avec la Grèce est déjà acquise dans le cadre de l'Otan et de l'Union européenne. La clé n'est nulle part mentionnée : la Turquie. Nous nous engageons donc à soutenir la Grèce face aux provocations du Sultan. Le Parlement français n'a pas été, à ce stade, impliqué dans cet engagement lourd, alors qu'aucune urgence, à part celle de redorer le blason présidentiel, ne s'y oppose.

À la fin de la guerre gréco-turque (1922), la Turquie victorieuse sur terre mais impuissante sur mer ne put conquérir des îles grecques situées à quelques milles de sa côte. La Grèce doit donc défendre un territoire archipélagique peu peuplé et peu équipé. Elle a choisi face à un adversaire potentiel plus peuplé la supériorité technique. Sa marine a pour mission principale la défense de ses eaux territoriales.

ELYSEE.FR PHOTO OFFICIELLE PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Emmanuel Macron et le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis.

La Turquie d'Erdogan, qui se rêve impériale, vise au contraire la domination de la Méditerranée orientale et remplace ses équipements importés, vieillissants, par des matériels issus de sa propre industrie.

Dans un affrontement éventuel entre deux marines de frégates, à portée immédiate de centaines d'avions de combat basés à terre, notre intervention ne pèserait que si les deux adversaires ne souhaitaient pas un conflit généralisé et si elle impliquait un transfert vers la Grèce d'avions de combat, de sous-marins nucléaires d'attaque, éventuellement un porte-avions. Dans le cas inverse, à proximité des Détroits, ni la VIe Flotte américaine ni la Marine russe ne resteraient inactives. Un nouveau Suez ?

Nous pourrions ainsi nous trouver impliqués dans un conflit de haute intensité, sans soutien acquis des autres Européens et notamment de l'Allemagne, alors que nous avons un enjeu majeur dans nos territoires indo-pacifiques. Fort heureusement, la configuration de la zone permet d'engager en priorité notre Armée de l'Air. Car notre Charles-de-Gaulle a toutes les qualités, sauf celle d'ubiquité. Les gouvernements qui repoussent depuis des décennies la construction du second porte-avions, et n'envisagent plus que le remplacement en fin de vie du Charles-de-Gaulle, portent une lourde responsabilité.

Donner une garantie sans prendre les moyens de l'assurer est une des erreurs récurrentes des démocraties. C'est ainsi que commencent les désastres. ■

ÉRIC CEZEMBRE.

Échos du net

■ **« Couple franco-allemand ».** Normalien et agrégé de philosophie, Jean-Louis Bonnamy, dans *Le Point* (1), dresse un bilan de ce prétendu couple, né de la fascination névrotique et obsessionnelle des élites françaises pour l'Allemagne et qui n'existe qu' *« en creux »* dans la part léonine que les Allemands se sont toujours arrogée.

S'appuyant sur l'indispensable ouvrage de Coralie Delaume *Le couple franco-allemand n'existe pas,* il nous rappelle que *« déjà en 1963, de Gaulle avait été déçu par l'attitude allemande lorsqu'il comprit que la RFA ferait toujours passer son engagement au sein de l'Otan avant l'alliance française. La réunification a aggravé les choses en faisant basculer le centre de gravité de l'Allemagne vers l'Est. Bonn, l'ancienne capitale de la RFA, n'était qu'à 250 km de Strasbourg. Aujourd'hui, Berlin est à 600 km de Strasbourg, mais à seulement quelques dizaines de kilomètres de la frontière polonaise. Ce nouveau centre de gravité a éloigné l'Allemagne de la France, mais lui a permis de se constituer un* "hinterland" *en Europe centrale, où elle a délocalisé une partie de sa production, y faisant fabriquer à bas prix les composants qu'elle utilise pour son industrie ».* Ainsi, depuis quinze ans, *« l'Allemagne mène une politique strictement égoïste. Elle a saboté l'Union pour la Méditerranée. Elle a empêché le rapprochement, souhaité par les Français, entre EADS et l'industrie de défense britannique. En 2011, Berlin a renoncé au nucléaire sans consulter ses partenaires européens. Peu importe que cela fasse bondir ses émissions de CO^2 ou gêne les entreprises françaises. L'Allemagne est aujourd'hui le sixième pollueur mondial, loin devant la France, émettant annuellement en moyenne plus du double de CO^2 par rapport à nous. Pire encore : l'Allemagne s'active afin que le nucléaire ne soit pas considéré comme une énergie renouvelable par l'UE, ce qui aurait des conséquences dramatiques pour la France. Le nucléaire français – synonyme d'indépendance stratégique, d'excellence technologique, d'électricité peu chère et d'énergie décarbonée – a pour principal ennemi les manigances allemandes ».*

Et comme cela ne s'arrête pas là, Bonnamy égraine quelques autres griefs : soutien dérisoire à notre intervention au Mali alors que celle-ci a permis la reprise des investissements allemands dans ce pays, critique de l'alliance France -Grèce au moment des tensions entre la Grèce, agressée, et la Turquie d'Erdogan afin de ne pas fâcher ce dernier et enfin *« après l'humiliation de l'annulation du contrat pour la vente des sous-marins français à l'Australie, litiges et tensions s'accumulent entre la France et l'Allemagne sur tous les dossiers d'armement. En Australie, c'est contre notre concurrent allemand TKMS que le français Naval Group avait décroché le contrat de vente des sous-marins. Peu adeptes du fair-play, nos* "amis" *allemands ont ardemment soutenu la campagne de presse et de lobbying qui a conduit à la rupture du contrat par les Australiens ».* Et tout cela pour entendre une Valérie Pécresse, candidate à la candidature, déclarer qu'elle se veut *« un tiers Thatcher, deux tiers Merkel » !* Il y a vraiment urgence à se débarrasser de cette classe politique littéralement hypnotisée par le *« modèle allemand ».*

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) https://www.lepoint.fr/debats/sortons-de-l-illusion-du-couple-franco-allemand

Décrypter le phénomène des cryptomonnaies

En raison de leur impact sur l'environnement et le climat, les cryptomonnaies auraient pu – et même dû ! – être un sujet de la primaire écologiste

Créé en 2009 par un certain Satoshi Nakamoto (ou plus vraisemblablement un groupe de geeks se cachant derrière ce pseudonyme), le bitcoin – une monnaie émise de pair-à-pair, non régulée par une banque centrale, utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé et s'appuyant sur les techniques de cryptographie – n'est plus la seule crypto monnaie. De nouvelles petites sœurs sont annoncées : la Libra, rebaptisée Diem, adossée à Facebook ; un crypto-yuan, que la Chine est en train de lancer pour prendre de vitesse le crypto-dollar, encore au stade d'ébauche au MIT et à la banque centrale de Boston.

Qu'en penser ? Qu'en dehors du Salvador, qui en a fait l'une de ses monnaies légales (*le* 7 septembre 2021), les États se réveillent et contre-attaquent, avec d'autant plus de célérité que l'Empire de Zuckerberg s'est peut-être mis en tête de leur nuire, avec le concours des centaines de millions d'utilisateurs de son réseau de cas sociaux. Autrement dit : que la guérilla numérique sur fond de délire anarchisant ou libertarien menée contre l'État ou du moins toute autorité quand elle se veut « centrale », par des geeks ou des hackers désœuvrés, se mue en une guerre, qui plus est mondiale.

© WIKIMEDIA COMMONS PHOTO : STOCK CATALOG.

Bitcoin. L'essor des cryptomonnaies n'est pas neutre sur notre environnement.

Si tout cela n'était que virtuel, cela prêterait à sourire. Malheureusement, toutes ces cryptomonnaies, jouets pour privilégiés et spéculateurs, ont un impact sur l'environnement qui, lui, est bien réel. Comme l'a mis en évidence le site *Reporterre* (8 avril 2021), le bitcoin *« repose sur le travail de quantités extravagantes d'ordinateurs »* et sa production dépend *« d'infrastructures matérielles et énergétiques bien réelles, et affreusement énergivores »*. Aussi énergivores, sinon plus, que l'activité consistant à se distraire ou à tuer le temps à l'aide de jeux vidéo en ligne, qui consomme déjà, comme le rappelait récemment *Charlie Hebdo* (25 août 2021), *« en une année l'équivalent de dix réacteurs nucléaires »* et qui produit *« 12 millions de tonnes de dioxyde de carbone, c'est-à-dire autant que 2,3 millions de voitures »*.

D'après *Reporterre,* en Chine, à partir de 2024, les activités de « minage » de bitcoins – une opération consistant à valider une transaction, en cryptant les données liées à celle-ci et à l'enregistrer dans la blockchain, une technologie de stockage et de transmission d'informations – émettront environ 130 millions de tonnes de carbone, cette activité emportant un recours accru au charbon, afin de produire l'électricité nécessaire. De quoi empêcher la Chine – 80 % des opérations mondiales de minage de bitcoins selon la revue *Nature* (6 avril 2020) – de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En dehors de ce gaspillage énergétique, et toujours selon *Reporterre*, *« la construction des ordinateurs consacrés exclusivement au minage de bitcoin représente elle aussi une pollution considérable »*. En effet, *« l'extraction des matériaux et métaux précieux comme le sont le cobalt ou le lithium dans les mines de RDC, leur assemblage, leur transport et leur recyclage sont des processus extrêmement coûteux en termes d'énergie et d'empreinte carbone »*.

Cette accélération du dérèglement climatique, comme le désastre que constitue l'apparition d'autres cryptomonnaies, les candidats à la primaire écologiste n'en ont pas parlé. Ce n'est en tout cas pas ce qui est ressorti de leurs « débats ». C'est encore une preuve que l'écologie est un sujet bien trop sérieux pour être laissé aux mains des seuls écologistes. ■

SAMUEL BON.

La quinzaine sociale

■ **Pénurie de main-d'œuvre et partage de la valeur créée.** – L'hôtellerie-restauration aurait perdu 237 000 salariés entre février 2020 et février 2021, et quelque 180 000 emplois ne seraient pas pourvus, selon l'Umih, le principal syndicat patronal du secteur. Des conditions de travail pénibles, des horaires à rallonge et surtout de faibles salaires en seraient les causes principales. Pour faire face à cette pénurie et rendre plus attrayantes les professions de l'hôtellerie-restauration, le président de l'Umih vient de déclarer qu'*« il faut rémunérer les salariés à la hauteur du travail qui est fourni. Actuellement, ce n'est pas le cas partout »* (*Le Parisien* du 6 octobre). Il envisage une hausse allant entre 6,5 et 8 %, voire 9 % dans certains métiers en tension. Il propose également de discuter de la création d'un 13e mois et d'accords d'intéressement et de participation : *« Il faut accepter de partager la valeur sous forme d'un dividende salarial »*.

■ **Pénurie de main-d'œuvre et contournement du problème**. – Autre secteur touché par la pénurie de main-d'œuvre : le médico-social. Après dix ans d'ancienneté, le salaire mensuel d'un éducateur auprès de personnes handicapées s'élève à 1 800 euros net ; pas étonnant, dès lors, d'éprouver des difficultés de recrutement. Pour pallier ce déficit, pas question, ici, d'augmenter les salaires. Les nombreuses associations qui interviennent dans le secteur préfèrent se tourner vers des intérimaires sans formation ni motivation, mais plus rentables financièrement au détriment des patients.

■ **Pénurie de main-d'œuvre et mouvements sociaux.** – Mêmes causes, mêmes effets : la faiblesse des salaires et des conditions de travail déplorables sont à l'origine des difficultés de recrutement dans le transport routier. La fédération CGT-FO des Transports estime à 65 000 le nombre de chauffeurs qu'il conviendrait d'embaucher pour répondre aux besoins : *« une situation sans précédent »,* selon un communiqué de l'intersyndicale du secteur qui réclame une hausse significative de l'ensemble des grilles salariales et un 13e mois sous peine, en cas de refus, d'en *« tirer les conséquences »* : grèves, blocages, barrages filtrants…

■ **Pénurie de… microprocesseurs.** – La pénurie de composants électroniques – liée à la reprise de l'activité et à l'incapacité de la Chine de répondre à l'accroissement de la demande – pèse sur l'industrie automobile et, par voie de conséquence sur les salariés du secteur. Renault Espagne vient de programmer une soixantaine de jours de chômage d'ici à la fin de l'année ; chez ce même constructeur, en France, des négociations sont en cours pour tenter de compenser les pertes de salaires ; chez Stellantis (PSA), les salariés doivent appeler un numéro vert le soir pour savoir s'ils doivent venir travailler le lendemain ; enfin, en Allemagne, une usine a été contrainte à la fermeture. Dans ce contexte, la relocalisation des industries stratégiques n'est plus une option, mais une nécessité. ■

LA CRISE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE :

La déprise agricole s'accélère

Les installations ne compensent plus les départs en retraite. Difficile transmission du foncier et prospective peu rassurante sur les rémunérations freinent le renouvellement des exploitants

Le dossier inquiète autant les chambres d'agriculture que le ministère de l'Agriculture confié à Julien Denormandie : comment gérer la démographie agricole française ? La question des départs en retraites interroge en effet quant au maintien de notre souveraineté agricole mais conditionne également l'évolution des paysages français avec le risque d'augmentation des friches. Ajoutons-y la menace d'une dérive capitalistique de la maîtrise du foncier agricole : les terres de certaines exploitations sont clairement dans le viseur des coopératives agricoles ou agroalimentaires voire de sociétés d'investissements fonciers.

Car les chiffres parlent d'eux-mêmes : 55 % des agriculteurs français ont aujourd'hui plus de 50 ans, 40 % d'entre eux plus de 55 ans et dans cinq ans, 45 % des chefs d'exploitations auront donc atteint l'âge fatidique de la retraite. À l'heure actuelle, seul un départ d'exploitant agricole sur trois est compensé par l'installation d'un repreneur. Alors qu'il s'agit de remplacer environ 250 000 chefs d'exploitation d'ici 2026, selon les calculs de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), ce sont seulement 13 000 nouveaux agriculteurs qui s'installent chaque année, soit un taux de renouvellement de 68 %, c'est-à-dire un déficit de près d'un tiers.

La question foncière. Pourtant, les politiques publiques sont conséquentes, tant sur le plan de l'enseignement agricole, toujours performant, avec un niveau Bac à Bac +2 (BTS agricole) très satisfaisant, que sur le plan des aides à l'installation, un dispositif jeune agriculteur finançant 5 000 nouveaux exploitants par an à une hauteur moyenne de 31 000 euros. Notons que parmi ces vocations qui se concrétisent, on trouve 40 % de femmes, leurs conjoints exerçant en ce cas le plus souvent une autre profession nécessaire à couvrir les besoins financiers du ménage.

Ce sont donc les transmissions de terres, la dévolution du foncier qui sont désormais au cœur des préoccupations du monde agricole. Il faut parvenir à équilibrer l'agrandissement des exploitations existantes et la reprise des fermes par de jeunes agriculteurs. Le rôle des Safer est ici crucial puisqu'elles jouent un rôle central dans la vente des surfaces agricoles. Il est logique que les agriculteurs qui ont les moyens de le faire augmentent la surface de leurs exploitations, mais les projets d'installations doivent être mieux accompagnés et considérés à leur juste valeur car ils représentent une dimension indispensable à l'avenir d'une agriculture française performante.

PXHERE

Champ de blé. Chaque année, la France voit disparaître 66 000 hectares de terres agricoles.

Au-delà des considérations foncières, le manque de vocations s'explique par la question très sensible des revenus. Bien entendu l'écosystème de vie agricole et rurale ne peut se comparer aux besoins financiers des citadins. Mais si la vie quotidienne s'accommode de revenus sensiblement plus faibles que dans d'autres secteurs économiques, l'absence de pouvoir d'achat se fait cruellement sentir pour beaucoup d'agriculteurs.

> **Le manque de vocations s'explique par la question très sensible des revenus**

Un rapport de l'Institut de prospective de la Commission européenne a fait l'effet d'une bombe à la fin de l'été. Cette étude du Centre commun de recherche (CCR), c'est-à-dire du laboratoire de recherche scientifique et technique de l'Union européenne, rattaché à la Commission de Bruxelles, prévoit une baisse de la production agricole et du revenu des agriculteurs ainsi qu'une hausse des importations extra-européennes. Ces prévisions résultent de projections des nouvelles politiques en faveur de l'environnement et de la qualité de l'alimentation, baptisées « Biodiversité » et « De la ferme à la table ». Ces stratégies s'intègrent au « Green deal » (« l'accord vert ») qui est désormais censé régenter de façon technocratique des pans entiers de l'économie européenne.

Bruxelles impose son calendrier. Les nouvelles normes introduites au sein de la Politique agricole commune prévoient une obligation de baisse drastique des recours aux produits phytosanitaires et aux engrais ainsi qu'une hausse des surfaces classées en agriculture biologique. Autrement dit, au nom d'une vision très idéologique de l'écologie, l'Union européenne est prête à sacrifier une partie de son agriculture, générant une baisse de 5 à 15 % selon les secteurs, affectant en premier lieu les filières d'élevage.

Ce rapport a entraîné les protestations des syndicalistes agricoles, notamment celles de Bernard Lannes, président de la Coordination rurale et dans une moindre mesure celles de Christine Lambert, présidente de la FNSEA. Les propos rassurant du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, n'ont pas suffi à lever les inquiétudes de la profession. En effet, le 4 septembre, Emmanuel Macron annonçait sur son compte twitter que, *« en 2022, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne portera une initiative de sortie accélérée des pesticides »,* sans préciser quels types de produits phytosanitaires seraient concernés. Certains sont en effet tout à fait compatibles avec une démarche écologique. Pour ceux qui représentent un danger, des solutions alternatives doivent d'abord être trouvées pour ne pas fragiliser les exploitations des agriculteurs qui y ont recours. C'est bien les termes de cette transition qui doivent désormais être explicités par l'exécutif, sous peine d'une légitime levée de bouclier du monde agricole, qui s'est d'ailleurs retrouvé dans la rue aux côtés des chasseurs le samedi 18 septembre pour défendre la ruralité.

Ce tour d'horizon de l'actualité agricole permet de dégager quelques lignes de force. Premièrement, notons que le chef de l'État peine à récupérer politiquement le bon bilan de son ministre de l'Agriculture, notamment parce que l'Union européenne impose son calendrier écologique au mépris des réalités humaines du monde agricole. Enfin, et ce n'est pas une nouveauté les intérêts des gros exploitants gestionnaires du système agricole mise en place par la FNSEA priment sur la nécessité de renouveler et diversifier le paysage de la profession.

Se partager un gâteau qui rapetisse est généralement le signe d'un manque de lucidité et de foi en l'avenir. Il faut donc espérer un sursaut de l'État et une prise de conscience des instances professionnelles. C'est malheureusement loin d'être gagné d'avance. ■

JÉRÔME BESNARD

Allemagne : Angela Merkel et ses héritiers

À l'issue des élections législatives allemandes du 26 septembre, tous les partis ou presque ont des motifs de frustration, même si les sociaux-démocrates semblent avoir le vent en poupe.

WIKIMEDIA COMMONS - PHOTO : MICHAEL LUCAN.

Olaf Scholz. Social-démocrate, austéritaire, allemand avant tout.

Avec 24,6 % des voix, le parti d'Armin Laschet, la CDU alliée à la CSU bavaroise, réalise pour la première fois depuis 1949 un score inférieur à 30 % des voix. Il est devancé de peu par les sociaux-démocrates du SUD qui arrivent finalement en tête avec 26,4 % des suffrages exprimés. C'est une des raisons pour lesquelles, les déclarations du leader de la CDU revendiquant le droit de former le nouveau gouvernement ont agacé. C'est en effet à Olaf Scholz qu'incombe *a priori* le droit de tenter une future coalition gouvernementale avec les libéraux du FDP et les Verts.

Certains responsables CDU souhaitent le départ du leader chrétien démocrate de la présidence du mouvement. La CDU a été par ailleurs confrontée à des défaites symboliques qui passent mal : la victoire d'un social-démocrate dans la circonscription d'Angela Merkel, la déroute en Sarre d'Annegret Kramp-Karrenbauer, un temps pressentie pour succéder à Angela Merkel. Le parti centriste ne s'impose que dans deux *Länder* : la Rhénanie du Nord-Westphalie et le Bade Wurtemberg. Même la CSU, allié bavarois de la CDU, fait un score historiquement faible avec un peu plus de 32 % des voix. Elle peut se consoler cependant en considérant qu'elle représente un quart des élus chrétiens-démocrates contre un cinquième précédemment. On peut penser que M. Laschet paye davantage les incohérences de la politique de Mme Merkel que ses erreurs de communication ou son manque de charisme : infrastructures vieillissantes, retards criants dans la transition numérique, politique énergétique ou migratoire erratique, M. Scholz n'en demandait pas tant.

C'est donc le ministre des Finances du gouvernement de coalition actuel, qui se retrouve en position de former une coalition puis un gouvernement. Divine surprise pour les socialistes qui ne réalisent guère un score remarquable et dont le leader annonce qu'il veut gouverner en respectant l'orthodoxie budgétaire et le mercantilisme absolu mis au point par Mme Merkel. Comme en 1998, les électeurs ont voulu mettre fin à seize ans de gestion chrétienne-démocrate. On peut imaginer que les querelles doctrinales qui ont ébranlé le SPD – de nombreux militants n'acceptant pas la coalition gouvernementale CDU-CSU/SPD –, vont s'accentuer. En fait, les vrais vainqueurs sont les libéraux du FDP et les Verts qui, avec respectivement un peu plus de 11 et de 14 % des suffrages exprimés, sont des faiseurs de roi. Ils sont indispensables aux deux grands partis pour gouverner. Dès les résultats connus, ils ont entamé des discussions pour harmoniser leurs positions. Les Verts rêvaient pourtant, avant le scrutin, de la chancellerie. Eux aussi ont dû déchanter, même si leur position reste favorable. À souligner que SPD, FDP et Verts dirigent déjà ensemble le land de Bade-Wurtemberg. ■

MARC SÉVRIEN.

Voix étrangères

■ **Blanche neige.** Le correspondant du *New York Times* à Paris a eu 566 commentaires à son article sur *« la question désagréable en France : Sommes-nous encore une grande puissance ? »*. L'important dans la question, écrit-il, n'est pas la réponse mais que l'on continue à se la poser. L'un des lecteurs ajoute qu'en France il y a même encore des gens qui souhaitent sincèrement le retour à la monarchie. *« Ils regarderont toujours vers le passé avec colère »*. Un autre ironise : *« c'est comme si on se demandait si Athènes est toujours une grande puissance ! »*.

Le quotidien américain relève qu'il y a un fossé entre la façon dont la France se voit (dans son miroir) et dont les autres la voient. La majorité des commentaires est un florilège de ce dernier regard. Spécialement dans l'œil de mire, l'Outre-mer : aucun territoire ou département ne trouve grâce depuis la pollution des sols des bananeraies de la Guadeloupe jusqu'aux irradiés des essais nucléaires du Pacifique.

On rappelle la faillite de Haïti – ex-colonie française – alors qu'elle fut si longtemps sous protectorat américain – ou celle du Liban auquel Macron n'a rien pu. Mais pourquoi s'en sent-il encore responsable ? Bref la France n'a pas fait le deuil de son héritage colonial (ou mandataire). On ne nous fait pas grâce même de la guerre d'Indochine, financée par les Américains, comme si nous étions responsables de celle du Vietnam. Justement, au lendemain de la chute de Kaboul, insinue l'un d'eux : comment l'Amérique peut-elle poser la question de la puissance ?

On insiste : cet Outre-mer, la France ne pourrait le protéger sans le soutien des Américains. Elle n'est même pas capable de défendre son pré carré (comprendre : le Sahel).

On trouve néanmoins quelques idées moins négatives : la France serait la seule à pouvoir relever le gant sur le terrain des valeurs scandaleusement abandonné par l'Amérique de Trump. Son prestige est plus grand par l'accord de Paris sur le climat que par celui sur les sous-marins. À condition, rappelle un lecteur, qu'elle respecte ses propres valeurs à l'intérieur…

Quelques lecteurs restent sensibles au mode de vie français. L'un d'eux mentionne le pouvoir de la langue et de la littérature françaises pour reprendre à son compte le trait d'humour (dans le genre de P. G. Wodehouse) sur le snob anglais qui se pique de parler français d'une façon inimitable (Boris Johnson sans le nommer : *« prenez un grip et donnez-moi un break »)* avé l'accent !

Y. L. M.

Les Faits majeurs

■ **Algérie**. – Le torchon brûle au Maghreb. Quelques semaines après avoir suspendu ses relations diplomatiques avec Rabat, Alger a décidé d'interdire son espace aérien aux avions marocains. Un contrat portant sur l'acheminement vers l'Europe, via le Maroc, du gaz produit en Algérie arrive à échéance et ne devrait, en outre, pas être renouvelé. Plus grave, certains observateurs notent les achats d'armement récemment effectués par les deux États et craignent que ce différend profond dégénère en conflit armé.

■ **Japon**. – Démissionnaire après seulement un an passé à la tête du gouvernement, sous le feu des critiques pour sa gestion de la crise sanitaire, Yoshihide Suga a laissé la place à Fumio Kishida, 64 ans, ancien ministre des Affaires étrangères. Le nouveau Premier ministre, désigné par le Parlement le 4 octobre, devra avant tout mener la campagne des législatives pour le compte du parti libéral-démocrate (droite conservatrice). Les électeurs seront appelés aux urnes fin octobre ou début novembre.

■ **Pologne**. – Le Tribunal constitutionnel a prononcé, le 7 octobre, un jugement dans lequel il a réaffirmé la suprématie de la Constitution polonaise sur les traités européens. Au-delà de cette position de principe, il en a tiré les conséquences en déclarant l'incompatibilité de certaines dispositions conventionnelles avec le texte fondamental du pays. Cette décision a suscité des réactions outrancières mais guère justifiées, puisque les juges constitutionnels allemands et français ont déjà produit des jurisprudences comparables.

Si l'Irak n'existait pas, il faudrait l'inventer. Comme la Belgique au XIXe siècle en Europe, l'Irak est l'État-tampon entre Iran et péninsule arabique sur lequel repose la paix ou la guerre au Moyen-Orient.

Réinventer l'Irak

PAR **YVES LA MARCK.**

Certes, l'Afghanistan avait, lui aussi, été conçu comme une sorte d'État-tampon entre l'Empire des Indes et l'Empire russe. La chute de Kaboul a fait ressurgir la hantise d'une chute de Bagdad. Celle-ci aurait pu advenir il y a sept ans si Daech avait eu la voie libre. Mais si l'État islamique (EI) a pu jouer un instant sur les frustrations d'une minorité de musulmans sunnites et la déliquescence d'une armée nationale irakienne qui avait été stupidement démantelée sous l'occupation américaine, ni les Kurdes, ni la majorité chiite, ni les autorités tribales sunnites, ne pouvaient l'accepter. À l'inverse, l'Irak n'a pas trouvé d'autre solution constitutionnelle satisfaisante pour organiser un État unitaire que d'adopter le modèle libanais de répartition confessionnelle (président kurde, Premier ministre chiite, président de l'assemblée sunnite, alors qu'au Liban, le président est chrétien, le premier ministre sunnite et le président de l'assemblée chiite), ce qui pose régulièrement la question de l'État failli.

La force du lien tribal constitue une différence de taille avec le Liban. Cette réalité, celle des grandes tribus sunnites à cheval sur l'Irak, la Jordanie et l'Arabie saoudite (les Chammar ou les Doumayn de la province d'Al-Anbar), déborde sur la communauté chiite, elle-même largement tribalisée. Le trait rapproche l'Irak de l'Afghanistan et de la Libye, mais avec un caractère bédouin plus accentué. Comme l'a bien montré Ibn Khaldoun, l'*asabiya* ou solidarité de clan l'emporte sur le lien avec l'État. Sauf despotisme, l'État est un objet de partage plus ou moins pacifique.

Au moins, contrairement au Liban, des élections législatives ont-elles eu lieu régulièrement tous les quatre ans depuis 2005. Pour les élections du 10 octobre 2021, le système électoral a été refondu, le scrutin majoritaire dans 83 circonscriptions se substituant à la proportionnelle qui était organisée dans 18 districts. On peut donc s'attendre à une meilleure clarté des résultats permettant une assise plus solide du gouvernement. Sept listes chiites sont en lice contre quatre sunnites et deux kurdes. Aucune communauté n'étant uniforme, la lecture confessionnelle perd une partie de sa pertinence. Les liens de proximité (dont les liens tribaux) sont revalorisés.

Un premier débat concerne la participation. Les élections ont été avancées de plusieurs mois pour répondre à la situation créée depuis 2019 par une vague de manifestations populaires qui avaient eu raison du Premier ministre. Comme au Liban, la société civile « antisystème » peine à présenter des candidats, tandis que les activistes répugnent à voter. Le pape François, après son voyage historique en mars, le Grand ayatollah Ali Sistani, qu'il avait rencontré à Najaf, l'ONU, ont réitéré leurs appels à aller voter pour un réel changement.

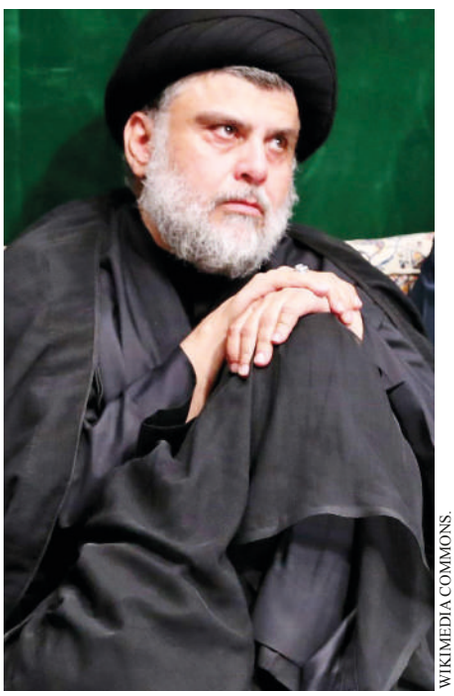

WIKIMEDIA COMMONS.

Moqtada al-Sadr. Il dirige le courant chiite majoritaire, d'inspiration nationaliste.

> **Le courant chiite majoritaire est connu pour son nationalisme et se retourne maintenant contre la pression de l'Iran.**

L'encombrant voisin iranien. Le second débat est relatif au poids de l'Iran. Mossoul n'a été repris et Daech défait que grâce à l'appui de la force Al Qods des Gardiens de la Révolution dirigée par le général Ghassem Suleimani, éliminé par les Américains à l'aéroport de Bagdad le 3 janvier 2020. Les Kurdes avaient bouclé leur territoire et accueilli les réfugiés chrétiens et sunnites.

Mais le mérite de la bataille revient aux milices chiites pro-iraniennes. Depuis, celles-ci règnent en maître et sont responsables de la répression des manifestants à Bagdad (700 morts). Deux listes chiites au moins sont liées à Téhéran. Néanmoins, le courant chiite majoritaire est connu pour son nationalisme, qui s'est d'abord exprimé contre l'occupation américaine, pour se retourner maintenant contre les pressions de l'Iran. À sa tête, Moqtada al-Sadr, fils d'un grand ayatollah, dont la liste était arrivée en tête aux élections de 2018, a hésité entre participation et boycott, craignant, en cas de succès, un regain de violences entre milices pro et anti-iraniennes. Ces dernières, rémunérées par l'État, qui prévoit leur intégration partielle dans l'armée nationale, se verraient bien acquérir un statut analogue aux Gardiens de la Révolution, le cauchemar absolu pour la majorité des Irakiens.

Les Kurdes eux-mêmes sont traditionnellement divisés en deux factions, le PDK des Barzani et l'UPK des Talabani, dont la seconde est réputée proche de Téhéran (et des Kurdes de l'autre côté de la frontière). Le référendum sur l'indépendance, provoqué par le clan Barzani après la libération de Mossoul, n'a eu aucun effet ; il a même été et considéré comme un faux pas qui a engendré une suspicion durable à l'égard des Kurdes, analogue à celle qui pèse sur les sunnites, accusés de protéger les djihadistes de Daech qui se sont évaporés dans le désert.

Une solution pourrait être de trouver un *modus vivendi* « préventif » avec Téhéran. C'était l'objet de la conférence des voisins de l'Irak (à l'exception de la Syrie), qui s'est tenue à Bagdad fin août. L'Iran, l'Arabie saoudite, la Turquie (au niveau ministres des Affaires étrangères) étaient autour de la table avec le roi de Jordanie, l'émir du Qatar. Le président Macron s'y était invité. Il n'a en effet jamais abandonné l'idée de convaincre l'Iran de revenir à la table des négociations de l'accord sur le nucléaire. Toute occasion lui est bonne pour parler avec Téhéran. Il n'est pas inutile de parier sur le gouvernement de Bagdad pour être un interlocuteur sérieux, un intermédiaire le cas échéant, une voie de communication. Le propos n'était pas totalement désintéressé puisqu'on apprenait peu après que Total avait signé un accord d'investissement (20 milliards selon les Irakiens, 8,5 selon la direction française). Bloquée au Yémen, au Mozambique, – mais pas au Myanmar – la société retrouverait ici des marges.

L'Irak, créée en 1921, a cent ans. Son indépendance formelle (avec entrée à la Société des Nations) date de 1932, alors que la France a attendu 1945 pour l'accorder à ses mandats libanais et syrien issus des mêmes accords de paix qui devaient régler, après la Première Guerre mondiale, le sort de l'ex-empire ottoman. Contrairement à la philosophie des mandats de la SDN, France et Empire britannique n'en firent qu'à leur goût. Le roi Abdallah de Jordanie est le seul survivant à ce jour de leurs combinaisons… et l'Irak. ■

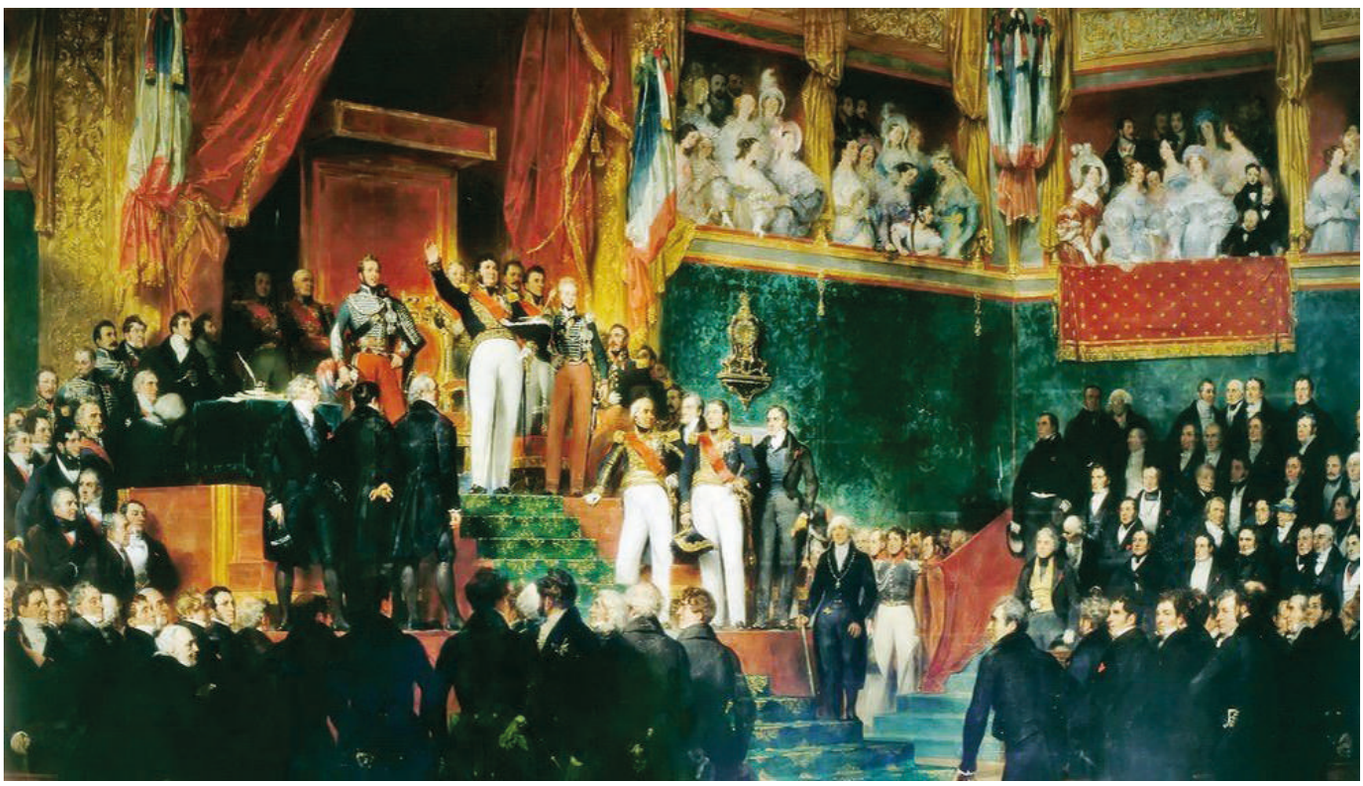

WIKIMEDIA COMMONS. DOMAINE PUBLIC.

9 août 1830. ***« Le roi Louis-Philippe prête serment de maintenir la charte de 1830 ».*** Toile d'Eugène Devéria. Château de Versailles.

Le lys et la cocarde

Louis-Philippe ne saurait être réduit au cliché du « roi-bourgeois ». Né sous l'Ancien Régime et soldat dans les armées de la Révolution, le deuxième roi des Français fut un roi-citoyen qui tenta une synthèse entre la tradition capétienne et la modernité politique, entre la dynastie royale et la nation.

Louis-Philippe n'est pas un roi « bourgeois », si l'on voit sous ce mot un bonhomme à la médiocrité replète, un gestionnaire près de ses sous professant un catholicisme conventionnel dans un confort ennemi de l'Histoire et des histoires. Né en 1773, colonel d'un régiment de Dragons en 1791, promu maréchal de camp l'année suivante, le futur roi des Français a brillamment combattu à Valmy, Jemmapes et Neerwinden avant de connaître l'exil. Durant son règne, il est la cible de sept attentats et affronte plusieurs mouvements insurrectionnels.

Voilà qui campe un homme hors du commun, riche d'expériences multiples qui font d'un prince élevé sous l'Ancien Régime, mais selon l'esprit des temps nouveaux, l'acteur de deux révolutions. En somme, tout le contraire d'un « prétendant » qui se contenterait d'attendre un hasard heureux dans la succession dynastique en jouissant de sa rente symbolique. Mais l'expérience, au sens de la succession des épreuves traversées, ne suffit pas à faire un chef d'État. Il y a chez Louis-Philippe une profonde intelligence de l'Histoire et de sa situation dynastique dans l'Histoire. Issu d'une révolution qui écarte la branche aînée, le roi des Français comprend qu'il ne peut être ni un héritier passif ni un artisan de la table rase, mais un souverain qui s'inscrit dans la tradition capétienne, l'assume et la retravaille selon l'esprit et les nécessités du temps.

Dans un livre singulier et captivant, Grégoire Franconie explique comment Louis-Philippe tente de conjuguer le lys et la cocarde. En d'autres termes, le roi voudrait réaliser une synthèse entre le projet historique du royaume et la nation issue de la Révolution de 1789, en sollicitant les imaginaires par de nouvelles représentations collectives et en essayant de cultiver les émotions populaires. Au-delà du jeu des pouvoirs constitutionnels et de leur relation à l'autorité royale, le roi et la famille royale cherchent à allier l'intelligible et le sensible par les rites festifs et funéraires, par la politique matrimoniale, par la création et la recréation architecturale. Une nouvelle sacralité s'esquisse, qui tente de mobiliser l'Église mais qui procède aussi de la violence terroriste, dans l'espoir de rassembler la nation.

Légitimité. Entre 1830 et 1848, Louis-Philippe opère de profondes transformations qui prolongent la Révolution de Juillet, tout en la situant dans la dynamique multiséculaire de la monarchie capétienne. Le nouveau chef de l'État est roi des Français, et non plus roi de France. L'éviction de Charles X est d'ailleurs celle d'un roi qui, à la différence de Louis XVIII, s'était fait sacrer sans comprendre que la bénédiction ecclésiastique n'ajoutait plus rien à la symbolique royale. La légitimité de Louis-Philippe est quant à elle rigoureusement politique, hors de toute intervention de l'Église : il appartient, par sa naissance, à la Maison de France, il est Bourbon mais se distingue de la branche aînée parce que son pouvoir procède de la nation. Pendant la Monarchie de Juillet, l'enjeu est d'associer le principe de la succession dynastique et la souveraineté nationale. Cultivée par les historiens orléanistes, l'idée du pacte national qui renouvelle l'alliance originelle entre le roi et le peuple est fondamentale à cet égard.

Le roi est « bourgeois » dans la mesure où il est en accord avec la bourgeoisie patriote et avec l'esprit du temps qui fait que, dans les monarchies européennes, divers souverains apprécient les joies simples de la vie familiale, et espèrent même l'amour conjugal. En lien avec une bourgeoisie franchement anticléricale, Louis-Philippe est d'une *« tranquille indifférence »* en

matière de religion, mais le roi se distingue de l'anticléricalisme militant en se proclamant *« prince chrétien »* dans un pays où le catholicisme n'est plus religion d'État. Le roi n'est plus le *« fils aîné de l'Église »* et c'est en 1841 que Lacordaire invente l'expression selon laquelle la France serait la *« fille aînée de l'Église »*. Aussi éloigné de la bigoterie que du machiavélisme, Louis-Philippe agit en politique, fidèle à l'identité religieuse des Capétiens et attentif à la conviction de la majeure partie des Français au XIXe siècle. Dans la plupart de ses ancêtres, le *« prince chrétien »* ne fait pas une politique catholique. En butte à l'hostilité du clergé, il ne s'occupe pas des affaires religieuses et tient l'Église à respectueuse distance. La grande aumônerie est supprimée en 1830 et avec elle le service religieux du souverain et de la cour. La pratique religieuse est désormais, pour la famille royale, une affaire privée qui n'est plus discriminante dans le choix des alliances matrimoniales : en mai 1837, le mariage de Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, et de la princesse Hélène de Mecklembourg, *« nièce du roi de Prusse »*, est successivement béni par un évêque et par un pasteur.

La politique matrimoniale de Louis-Philippe reprend la tradition capétienne : les mariages des membres de la famille royale sont des affaires d'État, qui doivent conforter le rang des Orléans dans l'Europe des dynasties royales et impériales tout en servant l'intérêt national. Ce double objectif est pertinent, mais les stratégies sont complexes puisqu'il faut coupler les relations dynastiques et les relations diplomatiques sous les regards du ministère et des députés. Grégoire Franconie retrace avec précision les cheminements tactiques, lents et pas toujours heureux. Louis-Philippe vise dans un premier temps l'alliance avec les monarchies constitutionnelles – d'abord la Belgique puis le Brésil –, tente un rapprochement matrimonial avec l'Autriche, se tourne vers l'Espagne et le royaume de Naples. Les projets ne sont pas toujours cohérents et se heurtent souvent au jeu traditionnel des puissances, mais Louis-Philippe peut assurément se présenter comme un homme de paix, soucieux de l'équilibre européen.

Dynastie récapitulative. Le roi des Français n'est pas moins capétien dans sa politique monumentale qui est celle d'une *« dynastie récapitulative »* selon la juste définition de Gabriel Franconie. Il est significatif que Louis-Philippe refuse toute politique victimaire de la mémoire, ce que le roi manifeste clairement en faisant installer l'obélisque de Louxor, don de Méhémet Ali, sur la place de la Concorde où Louis XVI fut guillotiné. Héritier de la lignée qui remonte à Hugues Capet et fils de la Révolution de 1789, le roi des Français veut assumer toute l'histoire de la nation française, de sa fondation à l'aube du Moyen Âge jusqu'à l'accomplissement selon l'esprit des temps nouveaux. Tel est le projet qu'il concrétise à Dreux, à Versailles et à Paris.

CENTRE D'HISTOIRE DU XIXE SIÈCLE - SORBONNE.

L'historien Grégoire Franconie. Chercheur associé au centre d'histoire du XIXe siècle de la Sorbonne, il enseigne à Paris-Dauphine.

Louis-Philippe choisit Dreux comme nécropole royale, à bonne distance de Saint-Denis, mais la coexistence de plusieurs styles dit bien que la Monarchie de Juillet veut réunir l'ancien et le moderne dans une nécropole qui doit désormais abriter les tombeaux des souverains constitutionnels. Il s'agit de montrer que l'État demeure, au-delà de l'absolutisme, dans la fidélité aux libertés médiévales. Cette volonté récapitulative se manifeste aussi à Versailles, où le roi fait aménager un musée dédié *« à toutes les gloires de la France »* dans l'intention de construire, après une longue période d'affrontements, une mémoire nationale réconciliée, unitaire, sous l'égide de l'État monarchique et royal. L'Arc de Triomphe exprime la même intention : il correspond à un projet élaboré par Napoléon, que Louis-Philippe transforme afin que le monument soit un hommage aux armées de la Révolution comme à celles de l'Empire. Il choisit de l'inaugurer le 29 juillet 1836, pour le sixième anniversaire de la Révolution de 1830.

Pour Louis-Philippe, la légitimité résulte à la fois de l'histoire, du service rendu et du consentement de la nation.

Nouvelle sacralité. Plus passionnante encore : la recherche d'une nouvelle sacralité qui est d'ailleurs étroitement reliée à la symbolique monumentale. Cela s'accomplit par les rituels du baptême et du deuil comme dans les événements qui prennent une dimension sacrificielle. En 1841, le baptême du fils du prince héritier, le duc d'Orléans, a lieu à Notre-Dame de Paris parée de tricolore, en présence des corps constitués qui représentent la nation. L'enfant royal reçoit le titre de comte de Paris, en mémoire d'Eudes, fils de Robert Le Fort, qui reçut ce titre en 882. La mort accidentelle du prince royal, le 13 juillet 1842, donne lieu à des funérailles nationales qui glorifient un citoyen-soldat héroïque – le prince a combattu en Algérie – et suggèrent une fin sacrificielle. Les sept attentats et les quatre complots qui visent le roi font plus sûrement valoir le caractère sacrificiel de sa fonction et le lien sacré qui l'unit à la nation…

Savamment exposés par Grégoire Franconie, bien d'autres aspects de la politique monumentale, bien d'autres rituels festifs assortis de musiques et marqués par des dons royaux viennent démentir la fameuse caricature piriforme. Tout au long de son règne, et d'ailleurs tout au long de sa vie, Louis-Philippe a fait preuve d'une intelligence méthodique et subtile éclairant de fortes résolutions politiques. Le roi entend démontrer que sa légitimité résulte à la fois de l'histoire, du service rendu et du consentement de la nation. Il sait que cette légitimité se manifeste dans la symbolique, qu'il ne cesse de renforcer par du réel, du tangible, du sensible, de l'affectif. Nous sommes à l'opposé de la « communication » actuelle, qui projette sur les écrans des slogans creux célébrant des totalités vides. Pour saisir la dimension sacrale de l'autorité et la fonction légitimante des actes politiques, pour mettre la famille royale au service de l'État – ce qui ne va pas de soi – pour marquer son temps et encore le nôtre par les choix architecturaux, il faut une très solide culture, une connaissance effective du pays et surtout une fine compréhension de la dialectique historique. Grégoire Franconie n'hésite pas à évoquer Hegel. Comme le général de Gaulle, Louis-Philippe est un philosophe en acte qui cherche à concilier les contraires dans une synthèse garantissant tous les modes de souveraineté.

Pourtant, cette politique solidement pensée est mise en échec. Grégoire Franconie écrit que *« la part d'improvisation, d'hésitations, de maladresses mais aussi, sans doute, le manque de temps expliquent que cette synthèse est apparue en définitive comme une combinaison déficiente »*. Il met surtout en évidence la principale faiblesse d'un régime qui s'adressait à la représentation nationale et aux citoyens ayant la capacité de voter, sans pouvoir ni vouloir créer le lien avec tout un peuple en attente de révolution sociale.■

BERTRAND RENOUVIN.

► **Grégoire Franconie, *Le Lys et la cocarde, Royauté et Nation à l'âge romantique (1830-1848)*, PUF, mars 2021.**

Anatomie d'un animal politique

Boris Johnson.

© LE CERF

Tristan de Bourbon Parme, journaliste français de 46 ans, correspondant pour de grands journaux francophones (*La Croix, La Libre Belgique…*) en Australie, Chine ou Corée et, depuis onze ans, à Londres, a publié la première biographie de Boris Johnson rédigée en français.

Il y a plusieurs dimensions qui se complètent et s'opposent en même temps dans celui qui est devenu l'actuel Premier ministre britannique. Boris Johnson est d'abord un formidable militant. Il n'a pas son pareil pour avaler les kilomètres, serrer les mains, faire des *selfies,* lancer un bon mot, dire une chose et son contraire et se faire *« une tête d'électeur ».* Derrière l'activiste se dissimule cependant un travailleur acharné.

En 1997, lors de sa première campagne électorale au Pays de Galles, il apprend le gallois suffisamment vite pour pouvoir tenir un meeting dans cette langue devant un public médusé qui ne parle que l'anglais. Il perd ce scrutin inaccessible, mais gagne l'estime des militants. De même, il se jette à corps perdu dans la conquête de la mairie de Londres contre Ken Livingstone en 2008, le Parti conservateur étant persuadé qu'il tient là l'idiot utile qui acceptera de prendre une dérouillée face à Ken le Rouge. Il gagne.

Seule faille véritable, en 2016, lorsqu'une députée travailliste, hostile au Brexit, est abattue trois semaines avant le scrutin, il est tétanisé, horrifié et ne croit plus à la victoire.

Membre du cabinet fantôme, en charge d'un portefeuille secondaire, il travaille avec acharnement et devient un interlocuteur redoutable du gouvernement Blair. Bateleur d'estrade aussi bien que journaliste, il sait s'appuyer sur l'un pour promouvoir l'autre. Il parcourt en tous sens les arcanes du pouvoir bruxellois. C'est là que ce fils d'européistes convaincus, se persuade de l'inanité de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union européenne. Tristan de Bourbon-Parme rappelle l'insatisfaction du journaliste britannique face à la marginalisation de son gouvernement dans la prise de décision européenne trop centrée sur le couple franco-allemand.

On peut alléguer à juste titre, pour l'expliquer, la politique ambiguë des autorités britanniques, particulièrement sous l'ère Thatcher. Mais c'est oublier que la Dame de Fer n'a jamais remis en cause l'adhésion de son pays à la CEE et que, jeune *leader* du Parti conservateur, elle a appelé à voter oui lors du référendum conservatoire de 1976 organisé par le Premier ministre travailliste Harold Wilson. Boris Johnson lui-même, grand admirateur de Mrs. Thatcher, se pense comme un Européen. L'ancien étudiant de Eaton s'est forgé une solide culture et celle-ci le rattache presque viscéralement au continent européen. Latiniste distingué, ses discours en témoignent, il est, entre autres, passionné par la littérature russe.

C'est l'expérience du temps et de la pratique qui vont détacher Boris Johnson de l'Union Européenne. Thatchérien, le Premier ministre britannique va renoncer au néolibéralisme en 2019, pour se lancer dans une politique plus keynésienne. Peut-être en souvenir d'un de ses autres maîtres à penser, le Premier ministre Benjamin Disraeli (1804-1881), et de son souci de l'union des classes ?

De même, en 2019, il sait louvoyer entre les obstacles pour obtenir des élections législatives anticipées et remporter la victoire. Opportunisme ? Sans doute. Mais surtout un sens redoutable de la manœuvre en terrain découvert. Le livre de Tristan de Bourbon-Parme permet de ne pas sous-estimer cet animal politique et sans doute de mieux comprendre certains aspects de l'âme britannique. ■

MARC SÉVRIEN..

► **Tristan de Bourbon Parme, *Boris Johnson, un Européen contrarié,* éditions François Bourin, janvier 2021.**

Dans les revues

■ **La Royale de Louis XIV**. Dans la livraison du mois d'août de *Guerre et Histoire*, deux remarquables spécialistes, Fadi El Hage et Patrick Villiers, expliquent la renaissance de la marine de guerre pendant le règne de Louis XIV et détaillent ses faiblesses.

Après la Fronde et vingt-cinq années de guerre contre l'Espagne, la marine de guerre est sinistrée : il reste neuf vaisseaux en service. Dès 1661, Colbert entreprend de construire des bâtiments et crée des arsenaux. En 1669, Louis XIV confie à Colbert un département de la Marine chargé des flottes du Ponant et du Levant, du commerce, des consulats et des colonies. La construction de navires se poursuit – la France aligne 120 bâtiments en 1672 – le corps des officiers est réorganisé et on tente d'améliorer le recrutement des matelots. Dès lors, la Royale tient son rang sans subir de grave défaite.

Fils de Colbert, Seignelay succède à son père, devient l'un des grands ministres du règne et continue de renforcer la Royale mais la dote d'une trop faible artillerie. D'où les déboires de Tourville face aux Anglais. Les fonctions de Seignelay, mort en 1690, sont ensuite assumées par Louis de Pontchartrain puis par son fils Jérôme. Tous deux respectent les choix stratégiques précédents, qui provoquent de nouveaux revers – celui de Tourville à La Hougue n'est pas un « désastre » – mais la flotte française demeure première marine du monde, bien équipée, bien commandée, souple et offensive grâce aux corsaires.

Cinq faiblesses affectent la Royale : il y a une Amirauté britannique, très bien dirigée, alors qu'il n'y a pas de haut état-major de la Royale ; les matelots sont trop peu nombreux malgré le système de la conscription et divers privilèges ; la mauvaise gestion du recrutement de marins s'ajoute au fait qu'ils sont très mal payés ; la révocation de l'Édit de Nantes prive la France de nombreux marins et Vauban s'indigne d'une décision qui *« a grossi les flottes ennemies de huit à neuf mille matelots des meilleurs du royaume » ;* la priorité donnée à la naissance pour les commandements, qui explique le désastre des îles d'Avès dans les Caraïbes où Jean II d'Estrée, un imbécile orgueilleux, perd dix navires, et les erreurs de manœuvre à La Hougue, due à des gentilshommes incompétents.

La guerre de course est au contraire efficace et brillante. Elle assure la gloire de Saint-Malo et de Dunkerque et le nom de Jean Bart flottera toujours dans nos mémoires. ■

Y. L.

► **Revue *Guerre et Histoire*, n°62, Août 2021. Dossier : « La belle marine de Louis XIV ».**

DR.

par Gérard Leclerc

L'avenir du christianisme

Ce n'est seulement pas dans l'Histoire, et dans l'Histoire contemporaine, que l'on se pose la question de l'avenir du christianisme. Sigmund Freud ne parlait-il pas, en 1927, de *« l'avenir d'une illusion »,* n'affirmait-il pas que la culture chrétienne n'avait déjà plus la même influence qu'autrefois en raison du *« renforcement de l'esprit scientifique dans les couches supérieures de la société humaine »* ? Un siècle plus tard, on est frappé par le caractère obsolète d'une telle affirmation, tant les progrès des sciences exégétiques ont mis en évidence les faiblesses d'un certain rationalisme. Et par ailleurs on peut douter que le détachement du catholicisme (et aussi du protestantisme classique) s'explique par un accroissement de culture générale ou scientifique, alors que l'on constate d'abord l'absence de culture religieuse.

L'historien sociologue qui s'intéresse aujourd'hui au phénomène des *nones*, c'est-à-dire des sans religion, est amené à reconnaître qu'il se caractérise d'abord par une « désaffiliation » par rapport à la religion à laquelle avaient appartenu leurs prédécesseurs. Et celle-ci remonte désormais à la deuxième voire à la troisième génération antérieure, si bien que les nouvelles générations n'ont reçu que la rupture en héritage. Donc, leur éloignement du christianisme n'est pas volontaire, leur relation à la culture chrétienne étant de plus en plus évanescente. Elles ne sont plus en révolte comme les jeunes gens de 1968. Très souvent, comme on dit, *« elles sont en recherche »* et donc disponibles pour de multiples expériences à mille lieues de l'athéisme scientifique d'hier. Ainsi que le note Guillaume Cuchet dans son dernier essai *« une demande de "spiritualité", de" méditation", de "pleine conscience" de "développement personnel" se développe à l'intérieur d'une mutation plus générale de la psyché contemporaine, marquée par la psychologisation massive des mentalités., le recours aux anxiolytiques et aux antidépresseurs (...) les nouvelles formes de l'ascèse alimentaire et sportive (le* running*) voire l'usage massif de stupéfiants ».* Tels sont aujourd'hui les étranges chemins de la recherche d'un indiscernable infini.

C'est donc un nouveau paysage civilisationnel qui s'ouvre à nous, du moins dans les pays occidentaux (Europe, États-Unis). Il ne faudrait pas oublier que le christianisme continue de se développer en Afrique et en Asie et que l'Amérique latine est l'objet d'une offensive généralisée des Église évangélique. Toujours avec Guillaume Cuchet, on pourrait parler de *« la mise en place d'une sorte de marché mondial des religions et des spiritualités ouvert et fluide où chacun pourrait venir chercher ce qui lui convient le mieux, quitte à repasser de temps en temps par l'échangeur central des sans-religion. Entre les deux, des pôles d'affiliation minoritaire permettraient de maintenir la diversité de l'offre. »*

On discerne la faiblesse de ce régime religieux. Une pratique de la méditation et une forme occidentalisée de bouddhisme peuvent nourrir une vie intérieure. Mais nous sommes très loin d'une forme de civilisation analogue à l'ancienne Chrétienté. Guillaume Cuchet se montre assez sévère à l'égard de ce qu'il appelle une *« prolétarisation métaphysique »* faute d'une véritable substance. Est-ce à dire que le christianisme, pour reprendre l'expression du cardinal Lustiger, n'étant plus reconnu comme patrimonial, pourrait apparaître comme une nouveauté à redécouvrir complètement ? Notre historien n'en est pas là, d'autant que cette dimension patrimoniale ne lui paraît pas du tout obsolète mais au contraire pourrait s'affirmer selon lui comme une base pour rebondir. L'émotion intense soulevée par l'incendie de Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a montré comment l'opinion publique pouvait prendre conscience brusquement de l'importance d'un héritage qui n'est pas seulement esthétique.

Cependant, l'Église catholique, pour reconquérir en profondeur l'opinion est aux prises avec des difficultés internes pour faire entendre son message. Dans son précédent essai – *Comment notre monde a-t-il cessé d'être chrétien* (1) – Guillaume Cuchet avait abordé cette question cruciale de l'*aggiornamento* posée par le concile Vatican II, en montrant un décrochage de l'enseignement doctrinal par rapport aux fins dernières. Le genre homélitique post-conciliaire s'intéressait plus à la transformation sociale du monde, et même à l'accomplissement personnel, au risque d'abandonner la perspective de l'Au-delà. De ce fait, l'Église perdait beaucoup de sa force *« kérygmatique »* même si, par la suite, la vague charismatique allait procéder à une réévaluation de la mystique. Le pape Paul VI confirmerait ce tournant, lors de l'année jubilaire 1975, en recommandant une annonce explicite de la Bonne Nouvelle. Cela remettait en cause la stratégie pastorale de la décennie précédente. Serge Bonnet, ce dominicain de génie, avait dénoncé, sur le moment, le péril de l'abandon de la religion populaire et d'une banalisation politique du christianisme.

À l'heure du pape François, de nouvelles interrogations se posent sans qu'on sache encore très bien sur quoi débouchera l'offensive synodale dont il espère une redynamisation de l'institution depuis la base et non seulement depuis l'encadrement clérical. Mais l'historien du présent ne saurait spéculer sur un avenir imprévisible. Il se fonde sur des données actuelles incontestables. Il y a notamment, cette évidence de l'existence persistante d'un catholicisme culturel, et celui-ci est aujourd'hui l'objet d'une attention très particulière, même si sa nature distincte de la foi proprement dite est problématique. Le philosophe François Julien, par ailleurs notre meilleur spécialiste de la pensée chinoise, a publié il y a trois ans un ouvrage intitulé *Ressources du christianisme* (éditions de l'Herne) où il insiste sur l'accessibilité de ces ressources indépendamment de la démarche croyante. La revue internationale de théologie *Communio* vient de publier un numéro sur cette notion de catholicisme sans la foi. Le sujet est donc d'actualité. L'incertitude contemporaine quant à l'identité remet en valeur l'héritage culturel, dont on comprend qu'il est consubstantiel à notre histoire. Héritage riche, nous dit François Julien *« d'une capacité existentielle »*. Sans aucun doute, mais cette culture chrétienne peut-elle subsister longtemps sans ce qui la fait vivre depuis les origines ? ■

(1) Cf. Royaliste n° 1141 (du 20 mars au 2 avril 2018).

► **Guillaume Cuchet**, ***Le catholicisme a-t-il encore de l'avenir en France ?*, éd. Du Seuil**

Combien d'islams ?

Bien que certains prétendent ramener tous les musulmans à un seul islam, l'islam est multiple. Rien que sur le territoire français métropolitain, combien recense-t-on d'islams ? Les autorités se préoccupent depuis de longues années de concevoir sinon un modèle unique du moins une sorte de fédération commune entre tant d'associations séparées, dites « algériennes », « marocaines », « turques », « comoriennes », « africaines », sans compter des affiliations transversales, comme celle des « Frères », ou confériques, ou mystiques dites encore « soufies ». En irait-il autrement en terre musulmane ? Les régimes despotiques imposent leur version « officielle » comme le wahhabisme en Arabie saoudite. Il n'en est rien au Maghreb et encore moins en Afrique sub-saharienne.

On a longtemps essayé de définir un « islam noir » (sous ce titre, l'ouvrage de Vincent Monteil au Seuil a connu trois éditions corrigées, 1964, 1971 et 1980). La recherche s'est longtemps divisée autour de cette idée entre africanistes et orientalistes. « Islam noir » s'opposerait ainsi à « islam arabe » mais aussi à une forme d'authenticité africaine originelle. Ce furent d'abord les administrateurs coloniaux qui se sont partagés sur l'attitude à adopter face aux musulmans. C'est en effet sous la période coloniale que l'islam s'est le plus répandu. L'implantation généralisée du christianisme est plus récente. Longtemps l'Afrique occidentale a été quasi exclusivement musulmane. Ce qui tord le cou à une première des idées fausses que dénonce l'auteur, à savoir une islamisation récente et explosive du continent. Au contraire, la période récente est plutôt marquée par un rattrapage accéléré des différentes confessions ou sectes chrétiennes. Bien d'autres préjugés sont profondément ancrés dans notre perception de l'Afrique sub-saharienne contemporaine : une « politisation » de l'islam qui aurait été jusqu'alors purement dévot ou piétiste, sa « radicalisation » alors qu'il aurait été traditionnellement pacifique et tolérant, son supposé « réveil » alors qu'il ne serait jamais vraiment « entré dans l'histoire », comme Sarkozy l'avait bêtement dit du paysan africain. L'auteur déconstruit une à une ces idées préconçues par une connaissance fine de l'histoire sur la longue durée qui n'est ni idyllique ni catastrophique.

Idyllique le passé ? Non certes. Catastrophique le futur ? Non plus. À noircir – sans trop - le premier on éclaircit quelque peu l'horizon du second – sans trop non plus, car il ne s'agit pas de nier les risques pas plus que les opportunités mais de bien les identifier et les utiliser. La lutte contre le terrorisme aveugle sur les véritables transformations que connaissent l'Afrique en général et les musulmans africains, en particulier à la faveur de l'urbanisation massive du continent, des progrès de l'éducation, du libéralisme économique, trois facteurs qui favorisent les musulmans, plus détachés des appartenances tribales, désormais mieux instruits et de tout temps plus commerçants. Ils remettent en cause l'équilibre politique datant des décolonisations qui avaient avantagé les chrétiens, les seuls alors qui étaient passés par l'école des Pères et inspiraient confiance aux puissances.

© INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT -IRD

Marc Antoine Pérouse de Montclos.

Quant aux risques, qui peut encore penser que *« les subsahariens seraient somme toute incapables de se rebeller au nom du Coran sans le support de doctrines extrémistes en provenance du Moyen-Orient »* ?

Et la France ? L'auteur recommande qu'elle suive le conseil du grand africaniste, administrateur et universitaire, fin linguiste, Maurice Delafosse, en 1910 : qu'elle reste absolument neutre sur le plan religieux, qu'elle ne choisisse pas entre « bons » et « mauvais » croyants, chrétiens ou musulmans, et entre musulmans. ■

DOMINIQUE DECHERF.

► **Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *L'Islam d'Afrique, Au-delà du Djihâd,* Vendémiaire, 2021. Ouvrage précédent : *Une guerre perdue. La France au Sahel,* J.-C. Lattés, 2020. Dernier article : « Le cul des chameaux », in *Hérodote,* 3e trimestre 2021, « Libye, géopolitique d'un chaos ».**

Barkhane 1900

■ **Qui connaît l'histoire de l'Afrique ?** Lui accorde une attention autre qu'exotique ? Pourtant c'est bien avec elle que la première occupation militaire française a su cohabiter et dont la plus récente devrait s'inspirer. Depuis les villes d'Agadez et de Zinder au Niger qui contrôlaient les échanges sur un million de km², 80 officiers, sous-officiers et soldats français et 600 tirailleurs en 1901 faisaient régner l'ordre puis bientôt la loi jusqu'au lac Tchad. Camille Lefebvre, directrice de recherches au CNRS (Institut des Mondes africains), s'attache à ce « moment de l'occupation » entre 1898 et 1906, période de transition ou de basculement, avant la transformation en « domination coloniale ».

Les militaires rencontrent une société complexe, une culture riche avec lesquelles ils vont cohabiter, composer, frayer. Ils vont utiliser ses points faibles, les esclaves de cour, les femmes, pour prendre le pas sur les pouvoirs traditionnels. Ils vont aussi savoir correspondre en arabe et s'appuyer sur le Coran dans un rapport ambigu à l'islam que l'auteur croit retrouver dans les pratiques des gouvernements français d'aujourd'hui.

D'une manière générale, l'ouvrage pose la question de notre regard sur l'histoire. L'auteur critique une historiographie trop servile à l'égard des archives coloniales et de l'événement colonial considéré comme central et fondateur. L'histoire de l'Afrique n'a pas commencé avec la colonisation et n'a pas recommencé après la décolonisation. Comme on a appris à « passer » la Révolution française, il faudrait aujourd'hui « se départir d'un regard téléologique ». L'histoire évolue. Il était illusoire après les années 1960 ou depuis de prétendre revenir à un État précolonial mythifié. Il n'était pas plus étonnant que les pouvoirs africains postcoloniaux reproduisent ou perpétuent les modèles coloniaux. L'histoire est un continuum sur la longue durée.

C'est à ce prix que l'on pourra enfin débarrasser les esprits de lieux communs et de préjugés qui empêchent de bien percevoir les réalités, par exemple abandonner le registre de l'ethnie pour celui du statut social, échanger le référent racial pour celui de la naissance, et bien entendu réévaluer le rôle de l'islam dans la contestation sociale. ■

D. D.

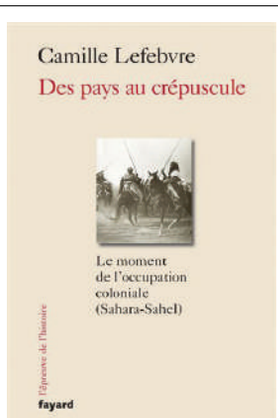

►**Camille Lefebvre, *Des Pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara, Sahel),* Fayard, 2021.** Rappelons du même auteur : *Frontières de sable, frontières de papier, histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, XIX-XXe siècles,* Publications de la Sorbonne, 2015.

Guerre froide et espions infiltrés

La série *The Americans* conte, en 75 épisodes, l'histoire d'un couple « dormant » d'officiers du KGB implantés aux États-Unis dès 1965 comme simples citoyens américains. Le premier épisode s'ouvre en 1981, peu de temps après leur « réveil », au début du premier mandat de Ronald Reagan et deux ans après l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge.

WIKIMEDIA - MUSÉE DE CLUNY

Contrairement à ce que le terme « dormant » pourrait laisser entendre, ces années n'ont pas été inactives puisque Elizabeth et Philip Jennings ont réussi la première phase de leur infiltration, à savoir se fondre totalement dans la classe moyenne américaine pour y devenir totalement invisibles. Mariés sur commande en mettant de côté tous sentiments, ils donnent naissance à deux enfants, Paige et Henry, et les élèvent à l'américaine dans l'ignorance totale de la double vie de leurs parents. Se créant une couverture professionnelle solide en fondant une agence de voyages, ils vivent dans la banlieue de Washington, tout sourire, polis, assidus au *fast-food* et aux réunions parents-profs. Totalement immergés, ils sont plus Américains que les Américains, à tel point qu'ils voisinent et se lient d'amitié avec.... un agent du FBI en charge de la chasse aux infiltrés !...

Inspiré par Joe Weisberg, ancien agent de la CIA, dont l'expérience a servi à la fois d'inspiration pour les intrigues et de source d'informations pour les opérations sur le terrain, le scenario, très bien écrit et documenté, a aussi puisé dans l'histoire bien réelle d'un couple d'espions russes, Andrei Bezrukov et Elena Vavilova, qui ont vécu pendant 30 ans aux États-Unis avant d'être démasqués et arrêtés par le FBI en 2010.

L'intelligence de cette série est d'être centrée sur le double visage de ce couple obligé, et dont les deux composantes se métamorphosent peu à peu, mais chacune à un rythme différent, pour devenir un véritable couple qui n'est plus seulement uni par sa mission et l'idéal auquel il adhère, mais également par un authentique sentiment amoureux. Le choix et le jeu des acteurs sont excellents et ces derniers savent nous faire partager leurs doutes et dilemmes moraux et politiques entre d'une part leur attachement réel et sincère à leur mère-patrie et celui, naissant mais tout aussi réel et sincère, à leur « patrie sur commande » qu'ils ont ordre de trahir.

Elle présente également un grand intérêt historique et documentaire sur la page importante de notre histoire contemporaine qu'a été la relance de la guerre froide par Ronald Reagan précédant – et accélérant ? – de quelques années la chute du mur de Berlin et l'écroulement de l'URSS.

Captivante et pleine d'un suspense « hitchcockien » du début à la fin, très bien rythmée, dotée de décors d'époque de qualité et accompagné d'une bande musicale qui ravira les nostalgiques, cette série, qui n'a pas bénéficié du succès d'audience qu'elle aurait dû avoir, mérite vraiment une seconde chance. ■

LOÏC DE BENTZMANN.

► ***The Americans.*** **Six saisons 2013-2018. Disponible en DVD, en V.O.D (vidéos à la demande) et en rediffusion sur Mycanal.**

Critique d'art

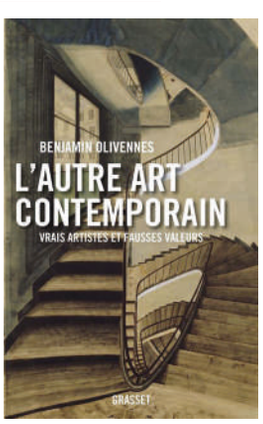

■ **Benjamin Olivennes sort des sentiers battus** dans un ouvrage qui règle leur compte à quelques stars du marché en procédant à *« la critique de l'art contemporain et à l'éloge de l'art véritable d'aujourd'hui »*. Le sous-titre annonce la couleur : *« vrais artistes et fausses valeurs »*. Dès les premières pages, il constate que *« dans les salles de ventes, dans les foires d'art contemporain, dans certains musées d'art moderne, triomphent des artistes dont tout le monde sait qu'ils n'ont aucun intérêt »*. Il met les points sur les i en évoquant quelques stars du marché mondial qui nagent comme des poissons dans l'eau dans ce système : Jeff Koons, Damien Hirst… Pour Benjamin Olivennes, cet art contemporain ne se contente pas d'être moche, il est la plupart du temps insignifiant et fonctionne à la provocation. Il ne résulte d'aucun métier, d'aucun savoir-faire véritable. La production est réalisée en usine, par un « artiste » qui ne pose pas les mains sur l'œuvre.

Benjamin Olivennes s'attaque à une histoire « officielle » de l'art qu'il est impossible de critiquer sans passer pour réactionnaire. *« Pour ceux qui emploient cette épithète, l'histoire de l'art est depuis un siècle et demi une marche, irréversible, vers le progrès… Dans cette vision, l'histoire de l'art a un sens unique, et ce sont les avant-garde successives, comme autant de vagues, qui indiquent ce sens »*. Pour l'auteur, Il y a bien une histoire de l'art au XXe siècle, mais celle-ci n'est pas constituée d'une succession militaire d'avant-gardes, qui justifierait qu'on condamne tout artiste s'écartant du droit chemin. Elle est une histoire en forme de constellation, chaque grand artiste est une singularité qui émerge de ses prédécesseurs puis s'en affranchit. *« Bonnard, Vuillard, Morandi, Hopper, Balthus, Giacometti, Freud, et Picasso et Matisse bien sûr, forment l'histoire véritable de la peinture au XXe siècle »*.

Si l'on en croit un point de vue « moderniste », Paris est supplanté par New York en 1939 comme capitale de l'art. Aucun français ne serait suffisamment important pour concurrencer Pollock, Rothko, Warhol. Tel n'est pas l'avis de Benjamin Olivennes. Parmi une trentaine d'artistes de grande valeur ayant travaillé en France depuis les années 1960, il évoque dans son ouvrage neuf d'entre eux : Mušic, Mason, Truphémus, Arikha, Szafran, Sécheret, Desmazières, Chiara Gaggiotti, Denis Monfleur. *« Ces artistes peignent en inscrivant consciemment ou non leurs pas dans une tradition nationale, comme si celle-ci pouvait fournir un repère, un cadre, dans une époque de désorientation »*.

Il est un point sur lequel il est permis de ne pas partager l'avis de l'auteur. Pour lui, *« le triomphe de l'art contemporain chez nous et l'éclipse de l'art français dans le monde coïncident étrangement avec la naissance du ministère de la Culture en 1958, et son expansion jacklangienne en 1981 »*. On lui donnera toutefois raison lorsqu'il constate que *« l'État désormais s'affaiblit et finit par se prosterner devant le marché, un marché mondialisé et spéculatif »*. Voilà comment on passe des Nymphéas aux colonnes de Buren, et des colonnes de Buren à *« L'arbre »* (Tree) créé en 2014 par l'artiste américain Paul McCarthy pour la place Vendôme. ■

ALAIN SOLARI

► **Benjamin Olivennes, *L'autre art contemporain - Vrais artistes et fausses valeurs,* Grasset, janvier 2021.**

Norvège : une monarchie originale

Les monarchies européennes fonctionnent selon un système parlementaire inspiré de l'exemple anglais. À une exception près : celui de la Norvège où le roi dispose de prérogatives importantes, tempérées par des contre-pouvoirs tout aussi importants. Il peut être une source d'inspiration.

Le 13 septembre 2021, des élections législatives ont eu lieu en Norvège pour élire les 169 députés du *Storting* (le Parlement). Cet événement, qui concerne un pays du nord de l'Europe qui n'appartient pas à l'UE, est passé inaperçu dans les commentaires de la presse française. Pourtant, outre qu'il détermine la politique qui sera menée en Norvège pour les quatre années à venir, il s'inscrit dans le cadre d'une Constitution atypique.

Votée le 17 mai 1814, lors de l'assemblée d'Eidsvoll (ville du Sud Est de la Norvège, proche d'Oslo), lors de ce que l'on pourrait nommer « la révolution norvégienne », la Constitution norvégienne est la plus ancienne au monde, après celle des États-Unis de 1787 dont elle s'est inspirée, et elle est toujours en vigueur.

Une expérience qui dure depuis plus de deux siècles. En 1814, cette Constitution a permis à la Norvège, alors partie intégrante du Royaume de Danemark, de se libérer de la tutelle de la couronne danoise (monarchie absolue à cette époque) en devenant autonome, avec un vice-roi à sa tête. La même année, le Danemark, et par conséquent la Norvège, faisant partie du camp des vaincus des guerres napoléoniennes, se voit imposer par le traité de Kiel de se séparer de la Norvège au profit de la Suède, dont le maréchal Bernadotte est alors le régent. La Constitution norvégienne va donc s'appliquer également vis-à-vis du roi de Suède, à laquelle la Norvège restera rattachée jusqu'à son indépendance en 1905.

À la différence des États-Unis, cette Constitution n'a pas pour chef d'État un président élu, mais un roi. L'actuel souverain, le roi Harald V de Norvège a célébré ses 30 ans de règne le 17 janvier 2021. Et, fait singulier en Europe, voici une monarchie qui, contrairement aux autres monarchies, ne fonctionne pas sur le « modèle » d'un régime que l'on serait tenté de qualifier de « présidentiel » avec une séparation plus stricte des pouvoirs, contrairement aux régimes dits « parlementaires ».

La Constitution norvégienne permet d'entrevoir ce qu'aurait pu devenir la Constitution monarchique française de 1791, également inspirée de celle des États-Unis et dont Louis XVI avait promulgué par lettres patentes, dès le 3 novembre 1789, dix-neuf articles, en exerçant le pouvoir exécutif.

WIKIMEDIA, PHOTO : SAMEDIGGI SAMETINGET.

Le roi Harald V de Norvège.

En effet, les deux points communs principaux de ces trois Constitutions sont : l'impossibilité pour le pouvoir exécutif de dissoudre le Parlement et l'octroi au chef de l'État d'un droit de véto absolu ou suspensif sur l'application des lois. En France, l'expérience des régimes présidentiels s'est toujours soldée par un échec rapide, notamment donc avec la première Constitution monarchique française.

> **La constitution norvégienne permet l'exercice de toute une série de contre-pouvoirs.**

Stabilité et équilibre des pouvoirs. Dans le système Constitutionnel norvégien l'initiative des lois est partagée entre le Parlement et le gouvernement, ce dernier étant autorisé à présenter des projets de loi au Parlement ; la responsabilité gouvernementale s'exerce autant devant le roi que devant le Parlement, qui peut renverser le gouvernement ou l'un de ses membres, par un simple vote de défiance.

C'est le principe du parlementarisme négatif mis en application à partir de 2007 à l'article 15 de la Constitution. Ainsi, le gouvernement n'a pas à être investi par le Parlement pour exister juridiquement, il n'a pas non plus besoin d'obtenir un vote de confiance des députés ; en revanche il peut être intégralement ou en partie renversé, à tout moment, par le Parlement, et dans ce cas, le roi ne peut s'y opposer.

Dès lors, la Constitution norvégienne combine tout à la fois des éléments caractéristiques du régime présidentiel et du régime parlementaire. À l'exception de la dissolution du Parlement, qui ne fait pas partie des prérogatives du pouvoir exécutif, ce système permet l'exercice de toute une série de contre-pouvoirs.

En matière de représentation, le système électoral norvégien est basé sur la proportionnelle au scrutin plurinominal (à scrutin de liste), avec une méthode de calcul du nombre de sièges obtenu dite de Sainte-Laguë, méthode de calcul également utilisée dans d'autres démocraties européennes comme en Allemagne, Suède et Danemark, par exemple. Cette méthode assure une meilleure représentation des petites listes.

Les élections législatives du 13 septembre 2021 ont confirmé l'aspiration des Norvégiens à une répartition plus équitable des richesses au sein de la société. Les partis de gauche sont sortis vainqueurs du scrutin, avec, en tête, le Parti travailliste, qui obtient à lui-seul 26,25 % des voix et 48 sièges au *Storting*, bien qu'en recul par rapport au scrutin précédent. Le chef du Parti travailliste Jonas Gahr Støere est donc pressenti pour devenir le Premier ministre et succéder au gouvernement conservateur d'Erna Solberg, avec une coalition comprenant le Parti du centre et le Parti socialiste de gauche. Cette coalition, qui détient la majorité absolue des sièges, pourrait se passer du soutien du Parti de l'environnement-Les Verts qui exige une profonde transformation de la politique énergétique de la Norvège et demande l'arrêt immédiat de l'exploration pétrolière.

La monarchie norvégienne pourrait donc être une source d'inspiration fort utile pour un certain nombre de régimes plus ou moins bloqués. Sa Constitution permet en effet un réel équilibre des pouvoirs, que le rôle arbitral du roi à la tête de l'État y est pleinement assuré et que son système électoral à la proportionnelle garantit à chaque citoyen d'être convenablement représenté, sans pour autant créer d'instabilité gouvernementale ou cumuler les risques bien connus d'un régime d'assemblée.

DENIS CRIBIER.

Brèves royales

■ **Royaume-Uni, le 2 octobre** : La reine Elizabeth II a ouvert la sixième session du Parlement écossais et a évoqué *« l'affection profonde et durable »* qu'elle et son défunt mari, le prince Philip, partageaient pour l'Écosse. La souveraine britannique a rappelé qu'il existait un *« équilibre pragmatique entre continuité et changement, forgé à travers de nouvelles structures politiques permettant de répondre plus efficacement aux aspirations démocratiques »*. Une Écosse liée historiquement à l'Angleterre dont elle est indissociable.

■ **Portugal, le 5 octobre** : *« Toutes les nations célèbrent la date de leur indépendance parce qu'elle est bien plus importante que la date d'une révolution violente qui a renversé un régime démocratique, accepté par la grande majorité de leur peuple. Comme cela a été clairement prouvé lors des élections qui ont été organisées peu de temps avant sa chute »*. Pour la fête nationale qui commémore la fin de la monarchie en 1910, le duc Dom Duarte de Bragance a adressé un message offensif aux monarchistes. *« Il serait bien plus juste que nous fêtions la date du 5 octobre 1143 »*, date de l'indépendance du royaume du Portugal.

■ **Éthiopie**, **le 5 octobre** : Le Conseil de la Couronne d'Éthiopie dirigé par le prince Ermias Sahle Selassié, que certains considèrent comme un potentiel prétendant au trône, a apporté son soutien officiel au nouveau gouvernement du Premier ministre Abiy Ahmed. Le petit-fils du dernier Négus a appelé le pays à se rassembler et à *« s'engager sur la voie de l'acceptation d'un processus de paix par lequel chacun a pu constater que c'est désormais la volonté d'une majorité d'Éthiopiens »*.

■ **République tchèque**, **le 6 octobre** : Selon un sondage de l'institut Median, 20 % des Tchèques souhaiteraient la restauration de la monarchie abolie en 1918 contre 62 % qui se prononcent contre et 18 % qui s'abstiennent. À noter que 15 % des jeunes de 18 à 34 ans sont séduits par l'idée royale. Dans l'hypothèse d'une restauration, 47 % pensent que la maison de Habsbourg reste la plus légitime, alors qu'un tiers des sondés se prononcent en faveur d'une nouvelle dynastie.

FRÉDÉRIC DE NATAL.

La Nouvelle Action Royaliste

Les Mercredis de la NAR

■ La séance de rentrée des Mercredis de la NAR, le 6 octobre dernier, s'est parfaitement déroulée. Nos lecteurs qui souhaitaient assister à la conférence à distance ont pu se connecter sans difficultés et poser leurs questions à notre invité. Ce nouveau dispositif nous permet de toucher un public plus large et il se poursuivra pour les prochaines séances.

■ Pour les prochaines semaines d'octobre et de novembre, le programme des conférences sera le suivant :

Mercredi 13 octobre
Gérard de Cortanze,
« Louis XVI, le roi qui voulait voir la mer ».

Mercredi 20 octobre
Jacques Sapir,
« La démondialisation ».

Mercredi 27 octobre
Pascal Ory,
« Qu'est-ce qu'une nation ? ».

Mercredi 10 novembre
Chiheb M'Nasser,
« France-Islam : une blessure nationale ».

Mercredi 17 novembre
Marcel Gauchet,
« L'invention du christianisme ».

Mercredi 24 novembre
Jean-Christian Petitfils,
« Henri IV ».

■ **Chaque conférence débute à 20 heures précises dans nos locaux parisiens.** Dans la salle, le public se limitera à dix personnes : notre invité, deux organisateurs, sept auditeurs vaccinés ou récemment testés, qui recevront une invitation spécifique.

Les autres auditeurs pourront assister à la réunion sur leur ordinateur. Chaque semaine une invitation sera adressée par voie de circulaire électronique à nos abonnés qui disposeront ainsi d'un lien de connexion. Il leur suffira alors de télécharger l'application « Zoom », puis de se relier à la conférence pour la suivre et poser par écrit leurs questions à notre invité.

Communiqué

Communiqué de la NAR du 11 octobre

■ **Défense, diplomatie : des décisions à l'aveugle.** Depuis le 15 septembre, date de la rupture du contrat des sous-marins australiens, le chef de l'État semble naviguer à vue sur des sujets qui engagent l'avenir de la France et qui dépassent largement la durée de son mandat. La « riposte » annoncée à l'alliance Aukus a débouché, comme on pouvait s'y attendre, sur un fiasco et les États-Unis ont pu constater, une nouvelle fois, l'impréparation et la docilité de nos dirigeants. Sans tirer aucune leçon de cet échec, Emmanuel Macron s'engage avec empressement dans une relance du projet de défense européenne, qui placerait nos capacités militaires sous un « commandement européen », par nature impuissant, et sous le contrôle de nos voisins. Tout dernièrement, la fourniture de frégates à la Grèce s'est accompagnée d'un accord de défense dangereux puisqu'il peut potentiellement entraîner la France dans des conflits en Méditerranée qu'elle ne maîtriserait pas.

Dans l'esprit de nos institutions, toutes ces initiatives auraient dû faire l'objet d'une information précise du Parlement et d'un vote pour celles qui relèvent de choix sur le long terme. Telle n'a pas été l'attitude du pouvoir. Force est également de constater que sur des sujets aussi cruciaux, le Parlement n'a pas fait valoir ses droits. Les prochaines élections, présidentielles puis législatives, donneront aux Français l'occasion de sanctionner la légèreté avec laquelle on traite aujourd'hui notre diplomatie, notre défense et nos institutions.

Vidéos de la NAR

Toutes les conférences des Mercredis et les vidéos de la NAR sont accessibles sur la chaîne Youtube de la NAR, qui compte aujourd'hui plus de 1 600 abonnés.

Nos lecteurs y trouveront notamment une série de 21 vidéos, **Les Points de vue de la NAR,** qui exprime nos positions sur des questions essentielles, comme l'Union européenne, la souveraineté, l'identité, la Nation ou des thématiques comme l'évolution du militantisme, l'engagement en politique…

Pour regarder ces vidéos et partager leur contenu avec vos amis, il vous suffit de suivre les liens suivants :
https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste-
ou https://archivesroyalistes.org/-audio-

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur adjoint : C. Barret
Rédacteur en chef : N. Palumbo
Maquette/SR : F. Aimard
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801
ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

❑ Je m'abonne à Royaliste
VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20 €) o SIX MOIS (30 €) o UN AN (50 €) o UN AN SOUTIEN (120 €)
VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50 €)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**
Nom/prénom : .....
Adresse : .....
Code postal/Ville/Pays : .....
Tél. portable : ..... Courriel : .....

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boite 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Éditorial

D.R.

par Bertrand Renouvin

Théâtres de l'absurde

Ne pas regarder la télévision pour s'informer sur la marche du monde, mais pour voir ce qui intéresse les journalistes. Le conseil donné naguère par Pierre Bourdieu gagne chaque année en pertinence. Dès lors qu'on l'observe à distance, le spectacle médiatique de la précampagne devient fascinant. On y trouve tous les degrés du faux, du falsifié, du fallacieux, jusqu'à l'absurde.

Il y a la douce folie des sondages. Utilisés comme des instruments de mesure aussi précis qu'un thermomètre, ils ont des particularités thermométriques peu communes : tantôt ils font monter la température, tantôt ils la font baisser mais il arrive aussi qu'ils tuent le patient ! Un candidat crédité de 2 % en précampagne va traîner comme une croix ce chiffre pendant la campagne car il y a une vertu autoréalisatrice des sondages comme il y a une vertu dormitive de l'opium. Un autre compétiteur qui campe fièrement à 13 % peut tout à coup passer sous la barre des 10 % et dégringoler tout au long de la campagne – nous avons connu cela avec Jean-Pierre Chevènement. Le sommet de l'absurde est dépassé quand un Éric Zemmour, qui n'est pas un candidat déclaré, passe devant tous les autres adversaires du président sortant.

N'en doutons pas, le discours sur la charge écrasante de la dette est déjà rédigé

Des commentateurs se demandent pourquoi Éric Zemmour monte si vite et si haut. Débat absurde puisque la réponse est sur le plateau ! C'est la gent médiatique qui crée un événement fictif par l'inflation de ses bavardages engendrée par des sondages qui reflètent l'hystérie télévisée et les couvertures des magazines, elles-mêmes choisies en fonction des sondages. C'est ainsi que se crée une énorme bulle médiatique aussi spéculative que les bulles financières.

La frénésie sondagière nous fait oublier que ce sont des produits commerciaux, fabriqués à partir de consultants rétribués qui font partie de la population habituée à Internet. C'est ce *panel* restreint qui doit se prononcer sur une liste hypothétique de candidats – les résultats douteux étant illégalement publiés sans indication de la marge d'erreur.

À la fiction sondagière, s'ajoutent les bavardages journalistiques sur le programme des candidats. L'un veut arrêter l'immigration. L'autre veut augmenter le salaire des enseignants. Le troisième va défendre la cause animale. C'est là une vision absolutiste de la présidence de la République, celle d'un homme qui est censé faire et défaire les lois. On oublie le gouvernement et le Parlement, comme s'il était acquis que le chef de l'État était naturellement le chef du gouvernement et le chef de la majorité. Est-il bien sûr que la victoire d'Emmanuel Macron entraînerait celle de la République en Marche ? Sur quelle majorité s'appuierait Marine Le Pen ? Éric Zemmour pourrait-il constituer en quelques mois un parti à sa dévotion ? On disserte sur une fiction ultra-présidentialiste, on prend les paris sur le nouveau démiurge en oubliant que, tous les cinq ans, l'élu qui avait promis monts et merveilles nous annonce tôt ou tard que les marges de manœuvre sont étroites en raison des contraintes européennes. N'en doutons pas, le discours sur la charge écrasante de la dette est déjà rédigé à l'intention du vainqueur de droite, de gauche ou d'ailleurs…

Zemmour et Tapie. Nous étions dans la phase zemmourienne du délire médiatique quand fut annoncé le décès de Bernard Tapie. *« Mort d'un géant »*, lisait-on sur un bandeau de BFMTV. Le dimanche médiatique fut consacré au personnage avec répliques cérémonielles diffusées en direct les jours suivants. On oublia les ouvriers et les ouvrières de Terraillon, de Manufrance, de Testut, de Wonder, d'Adidas… victimes de ce dépeceur sans foi ni loi. On oublia que cet escroc laisse plus de 600 millions de dettes, pour la plupart irrécupérables. Sur le théâtre de l'absurde, le milieu politico-médiatique rendait hommage à l'un des siens pour l'étonnant spectacle qu'il avait donné – sans s'apercevoir que ces funérailles illustraient avant tout la sécession des élites.

Alors qu'on discourait en haut lieu sur Zemmour et Tapie, un groupe discret publiait les résultats d'une enquête sur les agents des services publics (1). Nous y apprenons que 80 % des personnes interrogées, de tous âges et statuts, déclarent être confrontées à un sentiment d'absurdité dans le travail – d'abord parce que le service de l'intérêt général est de plus en plus largement sacrifié. Ajoutons les humiliations de toute nature que subissent d'innombrables salariés du secteur privé, les personnes privées d'emploi et celles qui sont contraintes à un travail servile. Il y a là une colère latente, dont les Gilets jaunes ont été la première manifestation, qui confondait dans le même rejet violent les médias télévisés et l'oligarchie politique.

Quel que soit le résultat de la précampagne sondagière, puis celui de l'élection présidentielle et des législatives, la colère qui explosera prendra la forme d'une lutte de classes qui balaiera comme fétus de paille les privilégiés du système – y compris les provocateurs qui ont grandi à l'ombre des patrons de la presse et qui n'existent qu'avec leur permission. ■

(1) Collectif Nos services publics. Enquête disponible sur le site nosservicespublics.fr

Sommaire

Page 2 – Le paysage médiatique français – Sur le mur de Jean Chouan.
Page 3 – Frégates pour la Grèce. – L'Écho du net.
Page 4 – Le phénomène des cryptomonnaies. – La quinzaine sociale.
Page 5 – La déprise agricole s'accélère.
Page 6 – Allemagne : Adieu Angela ! – Voix étrangères. – Les Faits majeurs.
Page 7 – Réinventer l'Irak.
Pages 8 et 9 – Synthèse : Le lys et la cocarde.
Page 10 – Boris Johnson. – Dans les revues.
Page 11 – L'avenir du christianisme.
Page 12 – Combien d'islams. – Barkhane 1900.
Page 13 – Série « The Americans ». – Un autre art contemporain.
Page 14 – Norvège : une monarchie originale.
Page 15 – Le mouvement royaliste.
Page 16 – Éditorial : Théâtres de l'absurde.